

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 47 (1962)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, mai 1962 — 47^e année — Paraît chaque mois

5

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1961

Le mouvement Raiffeisen suisse enregistre une fois de plus un développement considérable qu'illustrent des chiffres records. Mais il convient en tout premier lieu d'apprécier à leur juste valeur les nouvelles prestations fournies par les caissiers au cours des deux premiers mois de l'année. Au 1^{er} mars, l'Union avait procédé à l'examen des comptes et bilans de 1000 Caisses affiliées et le 10 mars ce travail de contrôle et de statistique était terminé. En considération de tant d'esprit de ponctualité, de dévouement et de bonne volonté, comme aussi de tant de qualités et d'habileté, les dirigeants, plus particulièrement les caissiers, méritent les plus chauds compliments avec de sincères remerciements. Leurs efforts et leur application se doivent d'être mis en évidence si l'on songe surtout que le 90 % des Caisses sont gérées par des profanes en matière bancaire. Il nous est ainsi possible de traduire par des chiffres définitifs l'évolution matérielle de notre organisation nationale.

11 nouvelles Caisses ont vu le jour en 1961. C'est ainsi que Neuchâtel et le Tessin enregistrent chacun 3 fondations, le Jura bernois 2 et les cantons de Fribourg, des Grisons et d'Uri, chacun une. Le nombre des Caisses affiliées à l'Union suisse était ainsi de 1077 au 31 décembre dernier. Il est réjouissant de constater, malgré l'augmentation plutôt modeste des Caisses — elle est toutefois supérieure à celle des années précédentes qui fut respectivement de 7 et 8 Caisses — que le nombre des membres, autrement dit des coopérateurs, affiche un accroissement de 3341 unités pour s'établir à 129 572. De ce fait, chaque Caisse fait ressortir un élargissement moyen de 3 sociétaires. Il sied de relever également que bon nombre de Caisses font déjà ressortir un effectif comprenant le 80 %

ou même davantage des électeurs de leur rayon d'activité.

Cette année, en corrélation avec l'établissement des comptes annuels, nous nous sommes assurés des données nous permettant l'établissement d'une statistique touchant la répartition professionnelle des membres de nos Caisses. Notre dernière enquête, dans ce domaine, datait de 1950. Nous ne doutons pas de l'intérêt que revêtent les éléments ainsi rassemblés qui traduisent l'évolution structurelle de nos populations rurales. C'est ainsi que parmi les 129 572 sociétaires, 43 912 d'entre eux sont agriculteurs, autrement dit le 33,89 %. A fin 1950, nous comptions 41 189 paysans sur les 94 944 membres qui composaient l'effectif global soit le 43,4 %. Pour une augmentation de 35 000 sociétaires, telle qu'elle est intervenue depuis 1950, le nombre des agriculteurs ne s'est élargi que de 2723. Durant le même laps de temps, l'effectif que composaient les artisans et commerçants a passé à 19 554, affichant une progression de 4200. Toutefois, le pourcentage de leur participation à l'effectif global des sociétaires rétrograde également, s'amenuisant de 16,1 % à 15,1 %. D'autre part, le nombre des salariés comprenant des ouvriers, employés et fonctionnaires, a passé de 28 486 en 1950 à 45 856 à fin 1961 ; leur proportion s'est accrue de 30 à 35,4 %. 16 642 personnes exercent une autre activité ou sont sans profession. Elles représentent le 12,84 % de l'effectif total, tandis que 3608 membres de nos Caisses sont des personnes morales, soit des sociétés, corporations, etc.

Dans l'appréciation de l'évolution matérielle d'un institut financier, la somme du bilan demeure l'élément déterminant. Pour nos Caisses, elle traduit l'élargissement inattendu de plus de 200 millions de francs

portant le bilan global de toutes nos institutions au 31 décembre 1961 à Fr. 2 170 397 000.—. L'accroissement est ici de 10,17 %, alors que les Banques cantonales publient une progression de 10,88 %. Il faut cependant relever que les emprunts obligataires et les avances de la Centrale des lettres de gage, compartiments qui n'entrent pas dans la catégorie proprement dite des fonds confiés, participent à raison de 15 % à l'augmentation du bilan global des Banques cantonales. Pour nos Caisses, en revanche, les crédits consentis par la Caisse centrale et qui peuvent être comparés, en quelque sorte aux emprunts précités, ne représentent que le 1,5 % de l'augmentation des bilans.

Une Caisse Raiffeisen, celle de Neukirch-Egnach, affiche un bilan de 21,5 millions de francs. Vingt-trois autres Caisses font ressortir un bilan supérieur à 10 millions, 13 dans le canton de Saint-Gall, 5 dans celui de Thurgovie, 2 dans celui de Soleure et une dans ceux d'Argovie, de Bâle-Campagne et de Schwyz. Certaines de nos institutions sont devenues ainsi, dans nos campagnes, des établissements financiers importants. Nous sommes particulièrement heureux de cette évolution, car nous savons que plus le cercle des coopérateurs s'élargira, plus les Caisses seront en mesure de s'épanouir et de renforcer leur capacité d'action bien-faisante.

L'augmentation de bilan de plus de 200 millions est revendiquée à raison de 95 % environ par l'accroissement des dépôts du public, autrement dit des économies populaires confiées à la gérance de nos Caisses. A ce titre, les dépôts d'épargne viennent en tête, progressant de 140,3 millions pour atteindre fr. 1 395 000 000.—. Comparée à la situation au terme de l'exercice précédent, l'augmentation est ici de 11,17 %.

Le Congrès Raiffeisen suisse

5 et 6 mai 1962

Au moment où paraît ce journal vient de se dérouler, à Lucerne, le 59^e Congrès Raiffeisen suisse, avec la participation de plus de 2000 délégués accourus de toutes les parties du pays.

Le prochain numéro du « Messager Raiffeisen » donnera un reportage complet de cette importante manifestation nationale. *La Rédaction*

Les fonds placés sous forme d'obligations de caisse notent une avance de 18,4 millions, soit de 5,5 % et s'élèvent à 355,5 millions de francs. De leur côté, les avoirs en compte courant des particuliers enregistrent également l'accroissement massif de 22,5 millions ou de 12,1 % et atteignent 207,9 millions de francs. En augmentation de 8,3 millions, les comptes de dépôts font ressortir un avoir global de 71,2 millions. Relevons encore que le nombre des carnets d'épargne s'est accru de 23 000 unités pour se fixer à 594 000, ce qui représente environ le 10 % de tous les carnets d'épargne existant en Suisse.

D'une façon générale, les Caisses ont bénéficié d'heureuses possibilités de placement dans leur propre cercle d'activité. Par ailleurs, elles ont été à même de renforcer leur liquidité. Dans les actifs, les placements hypothécaires se taillent la part du lion avec une augmentation de 107,3 millions, ce portefeuille faisant ressortir à fin 1961 un montant total de 1 361 000 000 fr. D'autre part, le avances aux communes affichent une progression particulièrement forte de 22,8 millions pour atteindre 147,5 millions. Il s'agit là d'un élargissement de 18 %. On peut donc admettre que les fonctionnaires des communes apprécient de plus en plus les avantages du trafic financier avec la Caisse locale. Pour cette dernière, l'augmentation du mouvement d'affaires avec la commune n'est pas une question de développement ou de rendement, mais surtout de prestige. Si la commune traite ses affaires financières avec la Caisse Raiffeisen, cela représente sans contredit, pour certains milieux de la population, une marque de confiance. Ils sont en conséquence plus à l'aise pour en faire autant.

Les crédits en compte courant ont progressé de 9,5 millions et représentent une créance totale au terme de l'exercice de

141,5 millions de francs. En revanche, l'augmentation des prêts ordinaires, donc des avances garanties par nantissement, cautionnement, etc., n'a pas été aussi importante. Elle s'est élevée à près de 6 millions de francs pour un volume de prêts de 84,6 millions de francs.

Des 200 millions de francs qui composent l'augmentation du bilan, 47,8 millions sont venus augmenter les avoirs des Caisses à la centrale, alors que les espèces en caisse affichent un renforcement de 3,7 millions par rapport à la situation au terme de l'exercice précédent. En déduisant de l'augmentation des avoirs à la Caisse centrale, celle d'un peu plus de 3 millions affichée par les crédits de l'Union aux Caisses, nous obtenons un accroissement de l'encaisse et des avoirs à la centrale de 48,4 millions de francs, soit près de 25 % de l'augmentation du bilan global. Vous voyez par là même que, dans l'ensemble du moins, les Caisses ont renforcé leur liquidité de façon fort substantielle. Certes, cela était nécessaire, d'autant plus qu'à partir du 1^{er} octobre dernier les exigences y relatives de la Commission fédérale des banques, nous le savons, se sont encore accrues.

En jetant un coup d'œil sur le bilan général de nos Caisses, nous remarquons que les dépôts d'épargne représentent le 64,3 % du passif, les obligations, le 16,4 %, les avoirs en compte courant des particuliers, le 9,6 % et les comptes de dépôts, le 3,5 %, ce qui correspond au total à 93,7 % de la somme du bilan. Dans les actifs, les prêts hypothécaires occupent la première place avec 62,7 %. Viennent ensuite les avoirs à la Caisse centrale de 362 millions de francs, soit le 17 %, les avances aux communes, 7 % et les crédits en compte courant, 6,5 %. Le portefeuille des fonds publics et titres figure par 17,5 millions. Il comprend notamment 15,5 millions de parts

sociales à l'Union et fr. 1 496 800.— de parts sociales à la Coopérative de cautionnement.

De son côté, le compte d'exploitation se présente de façon très satisfaisante. Les intérêts actifs s'élèvent à 70,8 millions de francs, soit 6 millions de plus qu'en 1960, alors que les intérêts passifs majorés des droits de timbre et contributions perçus, autrement dit des impôts fédéraux, se montent à 51 millions, chiffre en augmentation de 4,8 millions par rapport au résultat de l'exercice précédent. Le rendement brut de l'exercice est donc de 1,2 million supérieur à celui de l'année passée. Les frais généraux et d'administration sont de fr. 550 000.— plus élevés qu'en 1960, alors que les impôts à la charge des Caisses affichent une diminution de quelque 110 000 francs. La régression provient du fait que la plupart des Caisses s'étaient acquittées, en 1960 déjà, de l'impôt de défense nationale pour les deux périodes d'imposition. De ce fait, le bénéfice net est de 5 958 000 francs, affichant ainsi l'augmentation de fr. 762 000.— par rapport à celui de l'année précédente. Alors que la somme du bilan s'est accrue de 10,17 %, l'excédent net d'exploitation progresse de 14,7 %. Ce résultat est particulièrement réjouissant, non seulement du point de vue matériel, mais étant donné que nos Caisses doivent veiller de plus en plus au renforcement de leurs fonds propres.

Malgré l'excellent résultat du compte d'exploitation, le total des fonds propres n'a pas pu suivre le rythme accéléré du bilan. Il a certes progressé de 6 millions de francs, soit de fr. 338 000.— pour les parts sociales qui s'élèvent à 13,1 millions et de fr. 5 706 000.— pour les réserves (apport du bénéfice) qui atteignent fr. 91 607 000.—. Les fonds propres comprenant les parts sociales et les réserves, sans tenir compte de la responsabilité solidaire des membres, atteignent ainsi 104,7 millions de francs, soit le 5,07 % des engagements. En 1960, cette proportion était de 5,27 %.

A titre de conclusion, relevons encore que le chiffre d'affaires s'est élevé, pour 1961, à fr. 4 888 000 000.—, faisant ressortir un élargissement de 656 millions de francs par rapport à celui de 1960.

Les chiffres ainsi commentés reflètent le brillant essor des Caisses Raiffeisen suisses en 1961. Cette heureuse évolution ne peut que nous réjouir et nous encourager à poursuivre nos efforts avec courage au service de notre belle organisation.

Extrait du rapport du directeur
A. Edelmann, Dr en droit,
au Conseil d'administration.

BOUQUETS DE FÊTE

Le premier bouquet de l'enfant à sa mère, c'est le premier sourire que, penchée sur son berceau, elle épie avec amour. C'est quand, dans le babil enfantin, se glisse pour la première fois le nom si doux de « maman ».

C'est quand, un jour de chagrin, essuyant une larme furtive, son enfant se jette à son cou et balbutie à son oreille : « Je t'aime, maman ! »

C'est quand la veille du grand jour ardemment désiré de la Première Communion, l'enfant attend que maman soit seule pour l'embrasser bien fort en lui disant, le cœur gros : « Pardon, maman ! »

C'est quand l'adolescente profite d'un tête à tête pour lui confier son émoi sur les mystères de son cœur en éveil et de la vie qui sourit.

C'est quand, vers ses vingt ans, radiieuse, elle fait à sa mère la toute première confidence d'un secret gardé jusque là dans son cœur : « Dieu m'appelle !... »

C'est quand, à son beau printemps, fleur jalouse, elle a su feindre d'ignorer le regard du jeune homme vingt fois posé sur elle, pour que sa mère approuve la toute première rencontre...

C'est quand le jeune couple offre à la maman, étonnée d'être grand-mère déjà, le premier fruit d'un bel amour.

C'est lorsque, à l'automne de la vie, une phalange se dispute le bonheur et l'honneur d'entourer maman et grand-maman que chaque rameau de l'arbre familial veut abriter tour à tour.

C'est enfin lorsque tard, très tard, au bout du long chemin la maman peut dire à ses enfants réunis autour d'elle, en une suprême Fête des Mères : « L'heure est là, mes enfants. C'est l'âme en paix que mes yeux bientôt se fermeront. J'en suis sûre, vous vous aimerez toujours, unis que vous êtes dans le cœur de votre mère, sans division et sans partage. Soyez bénis, mes enfants ! »

Marie-Josèphe.

Chronique économique et financière

La lutte contre la surchauffe en Suisse

La principale caractéristique de l'économie suisse reste l'intensité extraordinaire des affaires avec tous ses avantages et ses inconvénients. Les chiffres record que l'on considèrerait comme étant le maximum de ce que notre économie pouvait supporter sont, année après année, largement dépassés. Une conjoncture si prolongée et si excessive ne peut, à la longue, que révéler ses ombres et ses faiblesses. « Il peut apparaître grotesque qu'en une époque d'économie florissante, on doive évoquer ces périls, fait remarquer le rapport de la Banque Centrale Coopérative de Bâle, alors même que le plein emploi, qui avait été désigné il n'y a pas si longtemps comme étant le but suprême de la politique économique et sociale, est plus que réalisé aujourd'hui. » Mais il apparaît qu'à l'heure actuelle ce processus ne pourra plus durer longtemps sans déclencher de graves répercussions, ce qui suscite des impressions très contradictoires.

En l'occurrence, si les individus et les entreprises privées, voire l'Etat, estiment que chacun peut continuer à agir à sa guise sans tenir compte des corrélations économiques générales, le système économique en vigueur s'en trouve à la fin mis en danger. A la longue, les forts aussi bien que les faibles s'en trouveront affectés et ne pourront

se soustraire aux conséquences d'un désordre économique général. Il est temps de se rendre compte qu'une économie libérale suppose implicitement qu'on se rallie volontairement à une modération rationnelle. La lutte contre les exagérations représente les tâches naturelles de toute politique économique consciente de son but.

Deux chiffres, dans deux secteurs différents, expliquent et illustrent la surexpansion économique. D'une part, le marché des capitaux aurait dû normalement se resserrer en période de haute conjoncture, ce qui aurait eu pour effet de freiner l'expansion. Au contraire et à cause de l'afflux de capitaux de l'étranger que la Banque nationale estime à 4,5 milliards au moins pour l'année dernière, dont plus de la moitié représente des capitaux suisses rapatriés, le marché de l'argent n'a cessé d'être liquide et d'offrir toutes les possibilités d'investissement, donc d'expansion.

D'autre part, le total des constructions projetées en Suisse pour 1962 s'élève à 10 milliards de francs. Cette information de la presse nous laisse pantois si l'on se rappelle qu'en 1957, un violent coup de frein avait dû être donné avec l'aide des banques. Ces mesures draconiennes avaient porté leur fruit. Et voilà qu'on n'est plus au seuil des 8, mais qu'on a franchi celui

des 10 milliards !! (plus exactement 10,21 milliards selon le délégué du Conseil fédéral, M. F. Hummler).

Tout le monde est bien d'avis qu'il s'agit là d'un problème de discipline nationale dont tous les milieux de l'économie doivent prendre bien conscience, les employeurs comme les employés, les pouvoirs publics comme l'économie privée. Sans cette prise de conscience dans un esprit communautaire, il serait illusoire de s'attendre à ce que des mesures isolées mènent au succès. Ainsi de toutes les branches de l'économie, spécialement des organisations faïtières, retentissent des appels. Ecoutons plutôt !

La société suisse des entrepreneurs prend position en estimant que les attributions d'ouvriers saisonniers faites cette année ne doivent pas dépasser celles de 1961 et que les maîtres d'œuvre publics et privés doivent prêter leur concours à l'établissement de programmes de travaux tenant compte des mesures qui s'imposent.

L'association de l'industrie lainière invite également les maisons affiliées à ne pas accroître l'effectif des ouvriers et à ne consacrer de nouveaux investissements qu'à la modernisation et à la rationalisation des installations.

L'association « pour la monnaie saine » fait part des liens qui existent entre la conjoncture et la monnaie, proclame que la dépréciation de la monnaie nuit surtout aux économiquement faibles, épargnants, rentiers, retraités, et reconnaît la nécessité urgente d'une réduction des investissements dans l'intérêt général de l'économie du pays.

La Fédération suisse du tourisme manifeste aussi son inquiétude à l'égard de l'évolution que caractérise l'échauffement de la conjoncture. Le corollaire qui en est la hausse des prix risque de nous priver de l'atout le plus sérieux dans la compétition touristique internationale.

La métallurgie suisse entend de même lutter sérieusement contre l'inflation. Sur le principe du freinage, les 400 délégués de l'association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie, réunis le 4 mars à Zurich, se sont déclarés d'accord de signer une convention sur la stabilisation des effectifs avec des mesures pratiques concernant la passation des commandes.

Mais en une telle situation, il est certes plus facile de recommander l'esprit de mesure que de faire preuve de cet esprit. Par qui donc commencer ? Qui veut faire généreusement le premier pas ? Le conseiller fédéral Bourgmachet a dû avouer que l'appel à la coordination volontaire des efforts avait échoué. Et comme seuls les hauts responsables de l'économie du pays peuvent apprécier ces questions vitales de façon per-

tinente, ils se sont vus contraints de rechercher eux-mêmes les mesures imposées par les circonstances et d'en demander l'application aux organisations économiques et financières qui détiennent les clefs du problème.

C'est ainsi que le conseiller fédéral Bourgnicht, chef du département des finances, a présidé une conférence réunissant, outre les conseillers fédéraux Wahlen et Schaffner, des délégués de tous les gouvernements cantonaux au sujet des mesures propres à atténuer la surexpansion économique. On en a conclu que les pouvoirs publics doivent aussi faire preuve de retenue en collaborant à une action conjuguée avec tous ceux qui participent au processus économique. Le bâtiment doit modérer son élan.

Une face du problème a retenu l'attention des responsables de l'action. De nombreux industriels arrivent à satisfaire leurs besoins d'investissement par autofinancement, par utilisation de leurs propres fonds, voire par le financement au moyen d'augmentation du capital et d'émission d'emprunts, toutes possibilités s'offrant hors du système bancaire, échappant ainsi à la surveillance des banques. Il paraît donc indispensable que des réglementations autonomes interviennent dans tous les secteurs. Il faudra y veiller et, si besoin est, instituer des groupes d'experts pour contrôler les investissements aussi bien publics que privés.

C'est encore dans cet ordre d'idées qu'une convention vient d'être signée entre la Banque nationale suisse et les banques relative à la limitation des crédits. Comme c'est dans le corps même de l'économie que doivent se former les facteurs de guérison, la Banque nationale, d'entente avec le Conseil fédéral, a proposé des décisions urgentes et de grande portée. Voici d'ailleurs les grandes lignes de la convention :

Elle prévoit que toutes les banques dont le total du bilan atteint ou dépasse 10 millions de francs limiteront l'octroi de nouveaux crédits à des débiteurs en Suisse (entreprises, particuliers et corporations de droit public), durant les mois d'avril à décembre 1962, à un certain pour-cent de l'augmentation enregistrée en 1961 ou en 1960. Dans les limites d'accroissement des crédits, la priorité sera donnée aux crédits demandés pour la réalisation de projets d'habitations à loyers modérés et d'autres projets d'habitations économiquement justifiés et ne présentant pas un caractère purement spéculatif, aux crédits de construction et d'exploitation pour l'agriculture, ainsi qu'aux crédits destinés au financement d'importation.

Il est en outre recommandé aux banques de faire preuve de la plus grande retenue

dans l'octroi de nouvelles promesses de crédits, afin que les taux d'accroissement des crédits puissent être réduits davantage encore en 1963.

Désirant contribuer à préserver l'équilibre économique et à maintenir la valeur de la monnaie, et espérant que l'économie privée et les corporations de droit public prendront aussi des mesures propres à enrayer l'expansion de la conjoncture, les banques et associations de banques se sont déclarées prêtes à adhérer à une telle convention.

La convention est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1962 et déploiera ses effets jusqu'au 31 décembre 1963. Elle sera abrogée avant le terme fixé, si les circonstances le permettent.

Ayant sérieusement pris le taureau par les cornes et comptant sur la franche collaboration de tous les milieux engagés et intéressés, les autorités du pays pensent sauvegarder l'équilibre économique et maintenir la valeur de notre monnaie.

* * *

Pour les Caisses Raiffeisen :

Quoiqu'établissements financiers distributeurs de crédits, nos Caisses Raiffeisen romandes ne sont aucunement touchées par ladite convention, aucune d'entre elles n'affichant un bilan de plus de 10 millions. Par esprit de collaboration, elles apporteront cependant toute la contribution possible aux efforts entrepris dans le secteur bancaire pour répondre à l'appel des autorités supérieures du pays. Elles feront preuve de toute la retenue désirable dans l'octroi de crédits de construction surtout. Par une attitude prudente et réservée, elles rejeteront les demandes de crédits qui apparaîtraient comme économiquement non justifiées, inopportunes ou exagérées. Elles veilleront spécialement à dépister des demandes provenant de requérants qui auraient été refoulés par les banques en vertu de la convention précitée. En dehors de tout affairisme, elles continueront à œuvrer au seul profit de leurs fidèles coopérateurs ruraux.

A propos du marché de l'argent, disons qu'il continue à connaître une période de calme avec une liquidité suffisante. La période habituelle de haute liquidité du début d'année a pris fin ; la situation reste normale et les besoins afférents au financement des importations demeurent élevés. Cette liquidité ininterrompue du marché monétaire explique la relative stabilité des taux. Dans ces conditions, nous engageons les dirigeants de nos Caisses à maintenir sans

changement l'échelle des taux fixée au début de l'exercice en cours.

Fx

Idées directrices

L'ESPRIT D'ENTRAIDE

La coopération n'est rien d'autre que l'effort personnel associé à l'entraide dans le cadre de la société, dans le cadre des institutions diverses qui ont pris pour mission de mettre en valeur les forces latentes du sol et du peuple pour réaliser ainsi le bien commun dans la nation.

Coopération, entraide ne signifie pas nivellement des pensées, renoncement absolu aux libertés et particularités individuelles. La coopération signifie simplement collaboration étroite et volontairement consentie de tous dans l'esprit de tolérance religieuse ou politique, dans le respect de l'opinion d'autrui, dans l'atténuation de la concurrence, dans la suppression des critiques négatives, dans le rejet de la démagogie et la recherche de l'harmonie des classes, dans le sentiment de la responsabilité et du devoir envers soi-même et envers la collectivité, dans l'abandon de l'économie de profit au bénéfice de l'intérêt général, dans la mise en valeur complète des forces vives du peuple et de l'Etat pour le bien de tous et de chacun.

Oui, l'effort personnel et l'entraide sont les plus élémentaires prestations dues aujourd'hui par le peuple suisse. Elles constituent les pierres angulaires d'un édifice économique et social sain et durable. Seule, leur application conséquente nous évitera l'intervention de l'Etat ou d'un pouvoir coercitif qui porterait atteinte à nos habitudes de liberté et d'indépendance, tant il est vrai que partout où une économie privée ne remplit plus sa tâche, l'Etat se voit obligé d'intervenir.

Sous l'égide de l'effort personnel et de l'entraide, il faut créer des institutions corporatives autonomes, des organisations possédant la science des affaires et de la vie publique, des organisations décidées à tout mettre en œuvre pour réaliser l'incorporation de la vie économique et sociale dans l'ordre nouveau.

Directeur Heuberger.

Les assises des Caisses de crédit mutuel genevoises à Onex

C'est à Onex que la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen) tenait, le samedi 24 mars, son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. *Marius Constantin*. On remarquait dans l'assistance M. *Charles Duchemin*, conseiller d'Etat, président du Département de l'intérieur et de l'agriculture, M. *Jean Argand*, maire d'Onex ainsi qu'adjoints et conseillers municipaux de la commune, M. l'archiprêtre *Marius Bianchi* et M. *Edmond Ramu*, tous deux présidents d'honneur de la Fédération, M. *Géo Froidevaux*, reviseur des Caisses Raiffeisen, M. *François Gency*, directeur du registre foncier, M. *Mermier*, président de la Chambre genevoise d'agriculture, Mme *Georges Pottu*, présidente de l'Union des Paysannes du canton et M. *L. Ducor*, de la Fipa, le conférencier du jour.

M. *François Gaille*, président du Conseil de surveillance de la Caisse d'Onex, dit son plaisir de recevoir les délégués des Caisses fédérées et l'honneur qui est fait à Onex, dont l'institution de crédit va bientôt fêter son premier quart de siècle d'existence.

M. *Jean Argand*, maire, parlant au nom de la commune, est fier de recevoir les congressistes dans une salle neuve, pimpante et fleurie. Les problèmes d'Onex sont ceux des communes qui ont cessé d'être rurales pour devenir suburbaines : construction de logements, de routes, de canalisations, d'écoles, de centres commerciaux et de distraction. En tout état de cause, Onex se caractérise par son développement extraordinaire auquel la municipalité s'efforce de faire face avec le maximum de prévoyance.

Les objets à l'ordre du jour de la partie administrative sont rondement liquidés : Trois Caisses ne répondent pas à l'appel des sections. Le procès-verbal lu par le secrétaire, M. Louis Chillier (Lancy), fait un rappel lumineux de l'assemblée de 1961 à Cointrin. Les comptes du ménage interne de la Fédération, présentés par le trésorier, M. Ami Bonnet (Satigny), ont été passés au crible des vérificateurs des Caisses de Dardagny, Genthod-Bellevue et Grand-Saconnex qui les font approuver, tandis que les Caisses de Laconnex, Lancy et Meinier rapporteront sur les comptes de l'exercice en cours.

M. *Marius Constantin*, président, présente le rapport d'activité de la Fédération et fit un tour d'horizon de l'économie en général, de l'économie rurale en particulier, relevant les succès et les échecs, les raisons de satisfaction et les autres ; l'année 1961

fut déplorable pour la culture des céréales, bonne pour la vigne, moyenne dans les autres secteurs.

Résumant l'activité et le comportement des 35 Caisses de crédit du canton de Genève, le rapporteur rappela qu'elles groupent 2570 sociétaires agriculteurs, artisans, commerçants, employés, etc..., en augmentation de 91 membres et que la situation financière de l'ensemble des Caisses dénote une progression constante, illustrée par les chiffres suivants :

La somme globale des bilans au 31 décembre 1961 se monte à 45,5 millions de francs, en progression de 5,2 millions, soit de 13 % sur l'année précédente. Le mouvement d'affaires atteint 137 millions, soit 6 millions de plus qu'en 1960. Le bénéfice de 147 000 francs porte les réserves à 1,5 million.

La haute conjoncture ne se traduit pas, malheureusement, par une amélioration dans la situation de l'agriculture, laquelle reste dans l'impossibilité de couvrir ses frais. De toutes les classes sociales, elle est la seule à ne pas bénéficier équitablement du formidable revenu national.

Des souvenirs sont remis à quatre dirigeants qui ont accompli vingt-cinq ans d'activité. Ce sont MM. *Fernand Desjardes*, *Avusy*, *Maurice Cadoux*, *Athenaz*, *Edouard Babel* et *Paul Vez*, tous deux de Veyrier.

Après la partie administrative, M. *Charles Duchemin*, conseiller d'Etat, remercia la Fédération genevoise des Caisses de crédit des services qu'elle rend à l'Etat, au département qu'il dirige et surtout aux communes, dans de nombreux domaines : améliorations foncières, paiements des livraisons de blé et des primes pour les céréales fourragères.

Parlant des remaniements parcellaires, M. le conseiller *Duchemin* en montra toutes les difficultés alors que la surenchère sur les terres en déforme présentement les bases. Jetant un regard vers l'avenir, notamment vers l'intégration européenne, M. *Duchemin* ne conteste pas les dangers réels que cela représente pour l'agriculture, mais engage son auditoire à y faire face avec courage.

M. *Géo Froidevaux*, délégué de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel, à Saint-Gall, et reviseur déclara que les Caisses genevoises ont pleinement réalisé leur programme et que leur Fédération est florissante et en plein essor. Toutes les Caisses ont été contrôlées et si le résultat est favorable sur le plan matériel, il est plus consi-

dérable encore sur le plan social et moral. En Suisse, l'Union compte 1077 Caisses affiliées, groupant 129 572 sociétaires géant ensemble plus de 2 milliards de la fortune populaire, répartie entre 594 000 déposants. Les fondations de nouvelles caisses progressent chaque année.

Les Caisses genevoises répondent largement, même très largement pour beaucoup d'entre elles, aux dispositions légales sur la liquidité. Leur forte capacité de paiement doit leur permettre de répondre aux prestations courantes et de satisfaire aisément les besoins de crédit.

Constatations heureuses aussi, les bénéfices ont progressé de fr. 106 000.— en 1960 à fr. 147 000.— l'an dernier. Dans l'ensemble, il y a amélioration de la situation. Le problème de la dotation des réserves se pose avec une acuité particulière auprès des Caisses qui affichent un apport extraordinaire de nouveaux dépôts. L'importante question des fonds propres doit faire l'objet de la préoccupation soucieuse des dirigeants qui y veilleront par une politique financière appropriée : administration économe, application d'une échelle rationnelle des taux, recrutement de nouveaux sociétaires pour augmenter le capital social, utilisation judicieuse des disponibilités.

A propos de la marge de gain, nous savons que les Caisses genevoises sont handicapées en ce sens que, pour la plupart, elles ne peuvent assurer la marge normale de gain de 1 %, c'est-à-dire bonifier le 2 3/4 % à l'épargne en regard du 3 3/4 % appliqué aux hypothèques de premier rang. Les Etablissements officiels du canton bonifiant le 3 % à l'épargne, il faut s'y aligner. Pour les Caisses importantes et anciennement fondées et dont tous les capitaux travaillent, la marge de 3/4 % peut suffire. Elle n'est pas suffisante pour les petites et modestes Caisses.

Ouvrons ici une parenthèse pour dire que le marché de l'argent reste stable et qu'aucune modification sensible n'est à prévoir pour le moment, ce qui nous dispense de faire des commentaires spéciaux sur cet objet.

Dans un autre ordre d'idées, nous mettons encore en garde les dirigeants lors d'apports extraordinaires de fonds, à la suite, par exemple, de ventes spectaculaires de terrains. Si la Caisse locale se doit d'accepter tous les fonds provenant de la circonscription coopérative, elle a bien le droit sinon le devoir, d'imposer des conditions spéciales en cas d'afflux considérables, de manière à ne pas supporter des pertes pour le bon plaisir de gros déposants capitalistes. Elle n'a pas à s'imposer des sacrifices, cela par des taux onéreux en

obligations, alors qu'aucune compensation ne peut momentanément se réaliser dans les actifs. Cet argent ne doit pas être une charge ; on doit assurer la stabilité du bilan. Si le déposant se montre trop exigeant, il faut le laisser courir. On le verra, à coup sûr, revenir frapper à la porte.

Enfin, M. L. Ducor, directeur de la Fipa, organisme créé par la loi, expose à un auditoire attentif ce que représente le complexe industriel des zones Praille et Acacias, lesquelles seront bientôt complétées par un marché-gare. Le but recherché par l'Etat de Genève est de maintenir et favoriser l'établissement de nouvelles industries dans cette région. Avec celle qui environne l'usine à gaz, à Châtelaine, elle est la seule et la dernière à être reliée à la voie ferrée et dont dispose Genève. L'Etat est propriétaire des deux tiers des terrains, soit 60 à 70 hectares. Fipa ne vend pas des terrains, mais peut les mettre à bail, en utilisant le droit et les contrats de superficie (contrats portant une durée de 90 ans, renouvelables tous les 30 ans après la première échéance). La possibilité de céder le droit de superficie à un tiers est garantie si les conditions émises à l'origine sont acceptées. Ce droit de superficie peut être grevé d'hypothèques.

M. Ducor parle de l'équipement des zones industrielles Praille-Acacias, puis du futur marché-gare relié aux voies ferrées, doté de halles, dépôts, entrepôts. De l'avis général, le marché-gare est nécessaire à l'épanouissement de l'économie genevoise. Une décision favorable a été prise au sujet de sa création et un programme de construction a été établi. Une Commission d'étude a déjà choisi l'emplacement convenant le mieux à l'implantation du marché-gare. Il y a lieu de tenir compte, aussi, du fait que le marché de gros de la Jonction a vécu, la construction de logements à loyers modérés et d'écoles réclamant avec insistance la disposition des emplacements. Le marché-gare de Genève — La Praille deviendra un centre de distribution de denrées alimentaires, de stockage de produits indigènes ou étrangers, voire de marchandises coloniales.

Actuellement, Fipa est en mesure de satisfaire le 100 % dans les demandes de terrain, soit 220 entreprises exclusivement genevoises. Les zones industrielles de La Praille-Acacias et la création du marché-gare sont une œuvre de foi et d'optimisme, déclare en terminant M. L. Ducor, vivement applaudi par toute l'assistance.

La fin de cette importante réunion est réservée aux questions et propositions et elle est largement utilisée à cet effet jusqu'à 17 h. 30, soit à l'heure où M. Constantin met un terme à ces débats vivants et intéressants pour tous.

L. C.

Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 30 mars 1962

Réuni en séance ordinaire de printemps, sous la présidence de M. Gallus Eugster, ancien conseiller national, président, le Conseil d'administration de l'Union a délibéré sur les objets suivants :

1. Les Caisses nouvellement fondées de Dorénaz (Valais) Trub (Berne) Hellikon (Argovie) Zuzgen (Argovie) sont admises au sein de l'Union. Ces quatre fondations portent à 1081 le nombre des Caisses affiliées à l'Union suisse.
2. Des crédits pour une somme globale de fr. 580 000.— sont accordés à quelques Caisses Raiffeisen.
3. Les deux directeurs de l'Union, MM. P. Schwager et A. Edelmänn, orientent le Conseil sur les dispositions prises envers les banques par la Banque nationale dans le but de limiter les crédits.
4. M. Edelmänn, directeur de l'Office de revision, donne un aperçu circonstancié de la situation du mouvement Raiffeisen suisse au terme de l'année écoulée. Le rapport présenté fait ressortir l'évolution massive du bilan global qui affiche un élargissement de plus de 200 millions pour atteindre 2,17 milliards de francs.
5. Présenté par le directeur, M. P. Schwager, le bilan de la Caisse centrale à fin février révèle, comparativement à la situation au 31 décembre 1961, une nouvelle augmentation de 29,9 millions de francs et s'élève à 470,2 millions. Le Conseil prend également connaissance avec satisfaction de l'activité de la Caisse centrale durant le premier trimestre de 1962.
6. Dans le but de satisfaire les exigences légales émanant de certains cantons, la Caisse d'allocations familiales, gérée par

l'Union, est dotée de la personnalité juridique par la fondation d'une société « Caisse d'allocations familiales de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel ».

7. Les dernières dispositions sont prises concernant l'organisation du prochain Congrès annuel qui se déroulera les 5 et 6 mai 1962, à Lucerne.

Un militant raiffeiseniste au Conseil d'Etat vaudois

Nous saluons avec joie la brillante élection du nouveau conseiller d'Etat vaudois, M. Marc-Henri Ravussin, président du Comité de direction de la Caisse de Baulmes. Le choix des électeurs vaudois constitue un honneur pour les raiffeisenistes du rang desquels sort un citoyen qui accède aux lourdes charges de son canton.

Terrien dans l'âme, défenseur de la classe agricole, M. Ravussin fut le promoteur, il y a 12 ans, de la fondation d'une Caisse de crédit mutuel dans sa commune. Aujourd'hui à la tête du département cantonal des travaux publics, il continuera à s'inspirer de son idéal de coopérateur.

A nos vives félicitations, nous ajoutons nos souhaits de pleins succès et féconde activité au service du pays.

* * *

L'occasion nous étant donnée, nous ne voulons pas manquer de saluer également l'entrée au Conseil d'Etat vaudois d'un autre ami de notre mouvement, M. Edouard Debétaz, notaire à Yverdon, auquel est dévolue la direction du département cantonal de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Issu d'une famille raiffeiseniste de la première heure, M. Debétaz a toujours manifesté son attachement sincère à notre cause. A lui vont donc aussi nos félicitations et nos vœux.

Fx

Enseignement et pratique de l'épargne chez la jeunesse

L'épargne résulte de l'économie, qui consiste à utiliser sagement les biens et l'argent dont on dispose. Elle est une manifestation de la prévoyance humaine. Elle exige une discipline morale qui incite le citoyen à mener un genre de vie modéré et ordonné, à organiser son train de vie selon ses moyens, à faire sur ses ressources actuelles un prélèvement raisonnable pour parer aux imprévus et satisfaire à ses besoins futurs. Elle a donc une portée à la fois écono-

mique, sociale et morale des plus considérables.

Source de richesse

L'épargne est une source principale de la richesse. L'organisation méthodique de l'épargne et sa pratique systématique permettent la formation des capitaux, des approvisionnements, des instruments de travail, les perfectionnements techniques qui aplanissent les voies du progrès.

La prospérité individuelle et collective ne saurait être fonction exclusive du niveau des prix et de la répartition d'un dividende national. Il ne suffit pas pour s'enrichir que l'argent arrive en abondance ; il faut le conserver et savoir l'organiser de façon à en faire une force. Il importe de bien organiser l'épargne si l'on veut qu'elle serve les fins qui ont présidé à sa formation et à son accumulation.

Source de progrès économique et social

La pratique rationnelle de l'épargne et son organisation méthodique contribuent au progrès économique et à la prospérité individuelle et collective et constituent un puissant facteur de progrès social. L'épargnant est un prévoyant ; il organise ses moyens de subsistance et s'efforce de se constituer des réserves suffisantes pour n'être jamais si possible à charge de la société. Il est pour la vie sociale un élément d'ordre, de progrès, si bien que la formation, l'accumulation, la protection et la bonne utilisation de l'épargne sont considérées dans les pays civilisés et progressistes comme de hautes fins d'intérêt public et doivent faire l'objet de la sollicitude des gouvernements qui doivent accorder leur encouragement, leur appui et leur plus entière protection aux institutions d'épargne et de crédit populaires.

Puissant facteur moral

La pratique de l'épargne exerce de plus en plus une influence morale profonde. Elle est une vertu chrétienne que tous doivent pratiquer. Sa Sainteté le pape Pie XI le rappelait en ces termes devant 600 employés des banques de la province de Lombardie : « L'épargne est une des vertus du véritable chrétien. Elle présuppose chez celui qui la pratique plusieurs éléments énergiques qui le font travailler à la fois pour le présent et pour l'avenir. L'épargne présuppose en outre la pratique d'une des vertus cardinales, la tempérance de vie, qui signifie le contrôle de soi-même, tempérance modérée par la prudence en sorte que cette vertu ne dégénère pas en avarice. L'économie exige que l'on s'accorde une certaine marge dans ses dépenses, sans aller jusqu'à se rendre misérable. C'est une certaine vertu essentiellement chrétienne qui demande une certaine force de renonciation et quelque esprit de mortification et de pénitence. La vie a toujours besoin d'économie. »

La pratique personnelle de l'épargne s'avère nécessaire au bien-être individuel et à la sécurité matérielle, au progrès économique social et moral. L'individu qui épargne, qui renonce de plein gré aux dé-

penses superflues, qui économise, dans les limites de la prudence et de la sagesse, son temps, son argent et ses moyens, s'assure la sécurité matérielle, forme son caractère, affermit sa volonté, se prémunit contre l'imprévoyance et le gaspillage qui conduisent à des défaillances.

Une éducation à faire

L'épargne a une telle importance dans la vie individuelle et sociale qu'il est nécessaire, du point de vue économique, d'organiser l'épargne de façon qu'elle serve les fins qui ont présidé à sa formation et ne les desserve jamais.

Du point de vue éducatif, il importe de donner à la jeunesse une juste compréhension et appréciation de cette discipline. Une place d'honneur doit être réservée dans les programmes scolaires à l'enseignement des principes de l'économie et de l'épargne. Nos institutions d'enseignement travaillent à former de bons citoyens. Or, il nous apparaît que l'un des moyens les plus efficaces de former d'excellents citoyens est d'inculquer et de développer les sens de la prévoyance, de la responsabilité personnelle et l'esprit civique par l'enseignement vivant des avantages de la pratique de l'économie et de l'épargne. Notre infériorité économique s'explique en bonne partie par notre indifférence à l'égard des sciences économiques et par notre manque de formation nationale qui nous empêche d'apprécier justement les conséquences nationales des actes économiques que nous posons. Il y a là une faiblesse marquée des plus préjudiciables à la liberté économique de notre peuple.

Nos maisons d'éducation doivent contribuer à combler cette lacune en faisant généreuse la part à l'enseignement des principes qui doivent régir notre vie économique et à l'éducation nationale.

L'enseignement et la pratique de l'économie et de l'épargne chez les jeunes est une nécessité impérieuse dans notre monde moderne. Ils doivent comprendre que la prévoyance est un principe vital opérant durant toute leur vie et qu'ils doivent, s'ils veulent réaliser leur idéal de la vie et vivre une vie pleine, mettre la pratique de l'économie et de l'épargne à la base de leur conduite. Ils doivent connaître les institutions qui enseignent, encouragent, développent, organisent les épargnes des nôtres et les font fructifier au profit des nôtres. Un magnifique travail se fait dans nos maisons d'enseignement qui organisent des Caisses d'épargne scolaires et inculquent à la jeunesse les vertus de prévoyance et d'économie.

Et il est à souhaiter que tous ceux qui sont intéressés directement à l'éducation de

la jeunesse se fassent un devoir de lui inculquer cet esprit et de le développer. Il en va de son bonheur et de celui de notre peuple qui, sans cette formation à la pratique de l'économie et de l'épargne, ne saura jamais reconquérir la liberté économique, condition d'exercice de toutes ses libertés.

Paul-Emile Charron
(La Revue Desjardins, Canada.)

Une alliance culturelle romande

Nous l'avons appelée de tous nos vœux, cela d'autant plus que nous souffrions des échecs successifs des tentatives précédentes visant à établir une meilleure coordination des efforts dans le domaine de la culture et une collaboration efficace entre cantons romands pour concrétiser l'existence de ce qu'en terme géographique il est convenu d'appeler la Suisse romande. Un esprit cantonaliste au sens le plus péjoratif avait rendu vaines les tentatives les plus généreuses.

« L'Alliance culturelle romande » vient d'être fondée. Nous nous en réjouissons et lui souhaitons succès et longue vie. Il faut en féliciter le promoteur perspicace, M. Weber-Perret, homme de lettres et professeur à Genève car, qui connaît les tendances individualistes des Romands et leur sens critique doit déclarer que c'est une heureuse réussite. Des personnalités comme Denis de Rougemont et Gonzague de Reynold ont activement pris part à la constitution de l'organisme dont la création a eu lieu à Lausanne en assemblée publique en présence du conseiller fédéral Chaudet, président de la Confédération.

Les premiers efforts de « L'Alliance culturelle romande » devront donc tendre à abattre les cloisons qui ne sont que des éteignoirs en créant les conditions nécessaires à l'établissement d'une saine collaboration dans l'esprit de notre ethnie française. A cette prise de conscience va maintenant succéder la recherche des moyens propres à atteindre l'objectif visé. Quatre commissions ont déjà jeté les bases de leur travail : collaboration entre universités romandes ; coopération dans le domaine du théâtre romand ; presse, radio, télévision ; peuple et culture.

Fx

Les livraisons de céréales à la Confédération

La campagne de livraison des *céréales panifiables de la récolte indigène de 1961* touche à sa fin. Jusqu'au début de février 1962, les prises en charge de l'administration fédérale des blés s'élevaient à environ 23 400 wagons de 10 tonnes. On compte que les livraisons totales de la récolte de

1961 devraient atteindre à peu près 24 500 wagons, contre 31 295 wagons pour la récolte de 1960, dont il est vrai qu'à la suite des dommages dus aux mauvaises conditions atmosphériques, 3300 wagons de blé germé durent être affectés au fourrage, de sorte qu'il ne resta plus que 28 000 wagons environ pour la mouture. Il résulte de ce qui précède que les livraisons à la Confédération provenant du produit de la récolte de 1961 seront d'un peu plus de 20 % inférieures à celles de l'année précédente, ce qui est dû principalement à l'épidémie de rouille jaune qui a sévi pendant la période de croissance. Néanmoins, la qualité des céréales panifiables indigènes de la récolte de 1961 est sensiblement meilleure, et ce blé peut être entièrement attribué à la meunerie. Grâce aux déductions moins fortes pour l'humidité et grâce aux suppléments pour bonne qualité, les producteurs obtiendront pour leurs céréales panifiables de la récolte 1961 un gain moyen supérieur à celui de l'année précédente, bien que les prix de base soient demeurés inchangés.

* * *

Les importations de céréales panifiables

40 % environ du blé tendre indispensable à la production de farine boulangère provient de l'étranger, tandis que pour fabriquer les produits de base de l'industrie des pâtes alimentaires, on utilise du blé dur dont la totalité doit être importée.

En 1961, les importations totales de froment se montèrent à 31 650 wagons de 10 tonnes, au lieu de 34 450 wagons l'année précédente, ce qui correspond à un recul de 8,1 %. Le Canada fut de nouveau notre fournisseur principal, avec 22 875 wagons (72,3 %) contre 25 640 wagons en 1960 (74,4 %). Les USA nous livrèrent 4520 wagons (14,3 %) ou un peu plus que pendant l'exercice précédent (3790 wagons, 11,0 %). Les importations d'Argentine tombèrent à 930 wagons (2,9 %), alors qu'elles étaient de 2340 wagons (6,8 %) en 1960. L'Union soviétique nous a expédié exactement la même quantité que l'Argentine, soit 930 wagons (2,9 %) au lieu de 810 wagons (2,4 %) l'année dernière. Nous avons reçu 2250 wagons de froment (7,1 %) de l'Europe occidentale (France, Italie, Allemagne occidentale), contre 1870 wagons (5,4 %) en 1960 ; parmi les fournisseurs de céréales de la Suisse figure de nouveau l'Australie, mais avec 145 wagons seulement (0,5 %).

Coin de la pratique

A propos d'ELECTIONS

Les fonctions des dirigeants des Caisses de crédit ne sont pas rétribuées. Les membres doivent faire preuve de dévouement.

Aussi ces places ne sont-elles guère recherchées. Cependant, il arrive quelquefois que plusieurs candidats soient proposés pour un seul siège, alors la question devient un peu délicate, l'amour propre étant en jeu. Il s'agit d'obtenir un vote correct. Cependant, il peut y avoir des récriminations. C'est ce qui est arrivé dernièrement lors de notre assemblée générale.

L'assemblée étant très fréquentée par des déposants et des sympathisants, le comité fit procéder au vote à l'appel nominal.

Se basant sur l'article 15 des statuts qui dit : « Chaque sociétaire a le droit et l'obligation d'assister personnellement à l'assemblée générale, etc... » le comité écartera de l'urne l'épouse ou le fils des sociétaires absents, bien que munis de la carte de légitimation (N° 125). L'un des candidats obtint la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Après le vote, un sociétaire émit des doutes sur la validité de cette élection vu que l'on avait écarté du vote des épouses et des enfants de sociétaires munis de la carte de légitimation (form. 125). Il estimait qu'il y avait une contradiction entre la conduite du comité et la teneur de cette formule qui dit : « la présente carte tient lieu de légitimation du droit de vote ».

Le comité lui répondit que le sociétaire était tenu statutairement d'assister personnellement à l'assemblée générale et que la carte de légitimation était une pièce justificative de sociétaire, mais non une procuration. Les hoiries ont un représentant qui vote grâce à une procuration.

Qu'en pense l'Union suisse de la manière de procéder de notre comité ? Un sociétaire peut-il passer procuration pour assister à une assemblée générale et de quelle manière ? Autant de questions qui mériteraient d'être commentées dans le *Messenger Raiffeisen*.

X.

Réponse de la rédaction : La manière de procéder appliquée par votre comité lors d'une votation en assemblée générale est parfaitement correcte et conforme aux dispositions statutaires en vigueur.

L'article 15 des statuts précise bien que le sociétaire a le droit et le devoir d'assister personnellement à l'assemblée générale. Le droit de délégation des pouvoirs à une autre personne par le moyen de la procuration n'existe pas. Le système du vote par procuration ne peut donc être admis. Ce principe annule, à plus forte raison, la possibilité de déléguer des pouvoirs de représentation à un tiers muni d'une carte de légitimation selon la formule N° 125. Cette pièce n'est qu'un document justificatif du sociétariat et non une procuration. Elle est personnelle et incessible.

L'exception prévue par les statuts ne fait d'ailleurs que confirmer la règle. Seuls, des héritiers d'un sociétaire décédé et cela jusqu'au partage de la succession, de même que les personnes morales et les sociétés en nom collectif ou en commandite se font représenter par une personne munie d'une procuration écrite.

IN MEMORIAM

† Ariste RITZENTHALER

instituteur et caissier,
Courgenay (Jura)

L'hommage de reconnaissance que les raiffeisenistes de Courgenay, la commune tout entière, ont rendu à leur instituteur et caissier fut le témoignage tangible de l'estime et de la considération dont jouissait M. Ariste Ritzenthaler.

Membre fondateur de la Caisse de crédit mutuel locale en 1946, il en fut tout d'abord l'habile secrétaire du Comité de direction, puis le zélé caissier depuis 1950. Grâce à son entregent, à sa courtoisie, à son honnêteté, l'institution prit ces dernières années un essor considérable.

Donnant le meilleur de lui-même, à sa famille et à sa profession, il fut appelé par ses concitoyens à s'occuper de la chose publique et ne savait refuser un service. Partout où il a passé, Ariste Ritzenthaler laisse le souvenir d'un homme de cœur, de dévouement. Avec lui disparaît une figure attachante, un citoyen aimable et exemplaire vers lequel va la reconnaissance de tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître.

Nous prions la famille dans la peine de croire à la part que nous prenons à son grand deuil et lui présentons nos bien sincères condoléances.

* * *

† Emile GIRARDET

fondateur-président
Genthod-Bellevue (Genève)

Quelques jours à peine après le départ de M. S. Fonjallaz, membre lui aussi, du Comité de direction, enlevé soudainement à l'affection d'une grande et belle famille, le Comité de direction de la Caisse de crédit mutuel de Genthod-Bellevue accompagnait à sa dernière demeure son dévoué et cher président-fondateur, M. Emile Girardet, qui fut, jusqu'à la fin, la cheville ouvrière de cette institution villageoise qu'il avait faite sienne. Le matin même de son départ subit, il rédigeait encore le « Rapport » qu'il devait présenter pour la vingt-et-unième fois, devant la toute prochaine assemblée générale annuelle.

Sa santé, mise à l'épreuve par les multiples responsabilités qu'il assumait par ailleurs — avec quelles compétences et quel dévouement — ne laissait pas d'inquiéter son entourage et surtout sa nombreuse et sympathique famille qui chérissait cet époux, ce père, ce grand-père vénéré.

Dès sa fondation, Emile Girardet présida avec intelligence et circonspection, aux destinées de la Caisse, sans jamais lui ménager ni son temps, ni sa peine. Toute la vie de ce mutualiste de l'ancienne école a été un service permanent rendu à la collectivité, et toujours dans l'esprit du fondateur de ce mouvement raiffeiseniste d'entraide et de solidarité chrétiennes dont il avait compris d'emblée et la valeur et la portée humaines.

Homme de cœur et de bon sens, chrétien convaincu, conséquent avec ses principes,

ouvert aux problèmes actuels, Emile Girardet fut un président parfait qui appréciait le travail en équipe et le recherchait, qui dirigea avec précision, avec bienveillance, avec désintéressement, cette banque villageoise qui devait, sous son impulsion, prendre un si magnifique essor.

Tout empreintes d'un chagrin visible et sincère, ses obsèques ont été le témoignage de l'estime et de l'affection de tous et chacun envers le disparu dont le souvenir ému restera vivant au cœur de ceux qui ont eu le privilège de le connaître et de l'apprécier.

Que sa chère famille veuille bien croire aux sentiments de respectueuse sympathie de tous les membres reconnaissants de la Caisse de crédit mutuel de Genthod-Bellevue.

O. H.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Cully (Vaud)

L'assemblée de la Caisse de crédit mutuel de Cully et environs a eu lieu à Grandvaux, dans la grande salle de l'Hôtel du Monde, mercredi soir 28 février.

Elle coïncidait avec le 25^e anniversaire de sa fondation, le 24 février 1937, aussi a-t-elle revêtu un lustre particulier. Plus de 80 mutualistes de Cully, Epesses, Riex, Villette et Grandvaux et de nombreux invités avaient répondu à l'appel du Comité de direction qui préside avec distinction M. Camille Geneux, de Cully.

Au terme d'un excellent repas, ce dernier salua les mutualistes et les personnalités présentes : MM. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, Séchaud, de la direction de Saint-Gall, Baillod et Henchoz, pasteurs des paroisses de Cully et Grandvaux, MM. les syndics des 5 communes, etc.

Après avoir désigné deux scrutateurs en la personne de MM. Kurzen et Baumgartner, l'assemblée approuva le procès-verbal de la dernière réunion, lu par M. E. Baatard.

M. Geneux, présente ensuite son rapport du Comité de direction; il souligne l'essor réjouissant de la Caisse dont le développement va croissant d'année en année.

M. Marcel Pache, le dévoué et compétent caissier, commenta les comptes et illustra par des graphiques suggestifs la marche ascendante du Crédit mutuel de Cully.

En 628 opérations, le roulement est de fr. 1 368 058.— Au bilan, les dépôts d'épargne, au nombre de 148, s'élèvent à fr. 535 746.— I les prêts hypothécaires et les prêts à terme, respectivement à fr. 379 076.— et fr. 79 527.— Le compte d'exploitation de 1961 présente un bénéfice net de fr. 813.65, viré à la réserve.

M. E. Mœri, président du Conseil de surveillance, invita l'assemblée à approuver la gestion et les comptes, ce qui fut fait à l'unanimité.

Les membres du Comité de direction : MM. Camille Geneux, président, Max Fonjallaz, vice-président, Eugène Baatard, secrétaire depuis la fondation en 1937, Paul Cuénoud et Georges Fonjallaz, furent réélus par acclamation, ainsi que les membres du Conseil de surveillance : MM. Erwin Mœri, président, Samuel Vogel et Armand Michoud.

M. Geneux rappela la mémoire de M. Sadi Charney, vice-président, décédé en 1961. Il évoque aussi les débuts de l'institution et la figure des pionniers de la première heure : MM. Alexis Paschoud, Fernand Cuénoud, Victor Corboz, Albert Chaubert, Eugène Baatard, Gustave Durussel, Jules Peytregnet, Victor Dufey, Emile Carroz, Jules-Henri Rochat, ancien pasteur, etc.

M. Arthur Bovard, au nom des mutualistes, remercia la direction et leva son verre à la prospérité de la Caisse de Cully.

La parole fut ensuite donnée à M. Séchaud, qui apporta les félicitations et les vœux du siège central à la Caisse de Cully. Après avoir fait l'historique des Caisses de crédit mutuel, l'orateur souligne l'esprit d'entraide qui anime les mutualistes et remit un présent à la direction de Cully.

M. le préfet Chevalley, membre vaudois du Comité central de Saint-Gall, rappela judicieusement aux membres des autorités communales que les Caisses de crédit mutuel étaient également à la disposition des communes et émit d'intéressantes considérations sur la situation économique actuelle.

M. Baillod, pasteur, dit son admiration pour l'esprit de solidarité qui est à la base des principes Raiffeisen et M. Porta, syndic de Grandvaux, remercia les mutualistes au nom des représentants des autorités des 5 communes.

Ajoutons encore que M. Baatard, le dévoué secrétaire-fondateur, fut fêté et reçut un beau souvenir tandis que la chanson vigneronne, dirigée par M. Marcel Crot, prenait possession de la scène pour régaler l'auditoire de ses plus belles mélodies.

Il était plus de minuit quand on se sépara, heureux d'avoir pu fraterniser à l'occasion de cet anniversaire qui fera date dans les annales de la Caisse de crédit mutuel de Cully, pour laquelle nous formons à notre tour nos meilleurs vœux.

Nous lui souhaitons de se développer toujours plus, afin de répandre dans toute la population cet esprit mutualiste et coopératif d'entraide sans lequel rien de grand ne peut se réaliser.

M. G.

Bex (Vaud)

En ce soir du 29 mars 1962, un petit air de fête plane dans la salle du Conseil communal de Bex, riche par son style rustique et par sa rutilante

théorie d'armoiries. Il s'agit, pour l'institution locale, non seulement d'aborder l'ordre du jour statutaire, mais encore de fêter modestement et dignement le 25^e anniversaire de sa fondation.

M. André Nicollat, un jeune président expéditif, dirige la soirée à la perfection.

Les rapports du Comité de direction (A. Nicollat), du caissier (Marc Chérix), du Conseil de surveillance (R. Croset), soulignent la bonne marche du Crédit mutuel. La société compte actuellement 230 membres, soit 17 de plus qu'en 1960. Le mouvement général se chiffre par 2438 opérations, représentant un total de fr. 1 559 860.10. Le bilan atteint fr. 1 047 214.16, soit une augmentation de fr. 190 000.— sur l'exercice précédent. Le compte d'exploitation se solde par un bénéfice net de fr. 2957.60.

L'approbation des comptes annuels est sanctionnée sans discussion. Membres de la série sortante : MM. R. Croset et L. Comte, sont réélus, ainsi que M. Chérix, confirmé dans ses délicates fonctions de caissier.

M. Louis Echenard, un artisan de la première heure, se retire pour raison de santé. M. André Ruchet est appelé à le remplacer.

Une substantielle collation marque le début de la fête du jubilé. L'orchestre Orlando rythme le mouvement des mâchoires et celui tout de noblesse des coudes.

Il appartient à l'un des fondateurs, M. R. Jaquier, le distingué secrétaire, de faire l'historique du Crédit mutuel de Bex. L'idée de créer, à Bex, une Caisse Raiffeisen, est née en 1936, au sein du Conseil de paroisse, avec le pasteur Thilo et les conseillers Rosat, Paquier, Dreyer, Jaquier, Péclard, Leng, en tête. Cette heureuse et courageuse initiative fut la résultante de la malheureuse débâcle de la banque de Bex. Définitivement formée en septembre 1937, la Caisse ne fit que prospérer et rendre les services que l'on attendait d'elle, bien qu'elle ait connu aussi des heures sombres.

Après avoir apporté le salut et les compliments de la Direction, M. Séchaud, sous-directeur, met l'accent sur l'importance du rôle que jouent les Caisses Raiffeisen dans notre économie nationale. Par le rappel de faits concrets, par une implacable logique, par une documentation serrée et objective, il précise les bienfaits de l'œuvre créée par le préfet Raiffeisen.

Président de la Fédération vaudoise et préfet de Lavaux, M. Chevalley, avec sa bonhomie « bien de chez nous », dit sa foi dans l'action du Crédit mutuel par un témoignage d'une haute portée morale. Enfin, M. Rittener, municipal, apporte les vœux des autorités locales.

Le président rappela la mémoire des membres disparus, tout particulièrement celle de M. Louis Paquier, président d'honneur et durant 23 ans, l'âme de la société et de Mme Chérix, l'épouse dévouée du caissier.

Sont l'objet d'une touchante attention MM. Louis Echenard et R. Jaquier, alors que M. Séchaud remet à la section locale un diplôme ainsi dédié : « En témoignage de reconnaissance pour 25 ans de collaboration dans l'esprit de Raiffeisen. Saint-Gall, le 2 janvier 1962. » Pour être juste, il faudrait citer au tableau d'honneur, la liste des 29 fondateurs.

Terminons ce compte rendu en exprimant notre reconnaissance à l'équipe dirigeante d'hier, à celle d'aujourd'hui, pour leur fructueuse activité, tout en formulant le souhait que le Crédit mutuel de Bex, par son rayonnement, par son idéal, soit toujours davantage cette main généreuse, cet ami précieux, qui assurent les lendemains qui chantent.

E. Pd.

Les Brenets (Neuchâtel)

La Caisse de crédit mutuel Raiffeisen des Brenets a fêté samedi 24 mars, à l'Hôtel Bel-Air, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. La cérémonie du jubilé s'est déroulée dans une ambiance d'optimisme et de reconnaissance après l'assemblée générale ordinaire de la société. Cette

assemblée a eu lieu en présence d'une septantaine de membres et de plusieurs invités auxquels le président, M. Jean Christen, a souhaité d'abord la bienvenue, saluant particulièrement la présence de MM. Séchaud, sous-directeur et délégué de l'Union suisse à Saint-Gall, James Jacot, représentant du Comité cantonal neuchâtelois de la Fédération des Caisses Raiffeisen, Jean Guinand, président de commune et Fritz Matthey, notaire au Locle.

Après avoir rendu hommage à la mémoire d'un membre décédé, M. Paul Hirschy, l'assemblée a adopté le verbal de la séance du 18 mars 1961 présenté par le secrétaire, M. Henri Blandenier.

Après avoir souligné l'instabilité de la situation internationale et la nécessité de demeurer conscients et vigilants afin de mieux mériter nos privilèges de paix et de liberté, M. Christen a parlé de la vie économique du pays, de la haute conjoncture, du danger d'inflation, de l'activité énorme dans le secteur de la construction, de l'accroissement du commerce extérieur, du renchérissement de la vie, du déficit important de notre balance commerciale, bref de l'ensemble des problèmes économiques de l'heure. La Caisse de crédit mutuel des Brenets a connu elle aussi une activité accrue, un heureux essor, grâce à un travail profitable accompli dans un esprit de coopération et d'entraide. L'effectif des membres atteint maintenant 149. Le président a rendu hommage au dévouement des différents comités et a parlé des nombreux mouvements financiers de la Caisse de la section dont le seul but est de servir la communauté. Il a rappelé que, selon les principes admis, aucune indemnité n'était versée aux dirigeants de la Caisse, qu'aucun don ne pouvait être consenti, et que, sage et prudente politique, la Caisse n'accordait pas de répartition de bénéfices. Et de terminer par des vœux d'avenir à l'égard de sa société.

Le rapport de caisse a été présenté par le dynamique trésorier, M. Marc Sandoz, avec une précision et une clarté remarquables. Le bénéfice de l'exercice 1961 s'est élevé à fr. 4675.25 et a été versé au fonds de réserve qui atteint la jolie somme de fr. 57 351.35. Signalons que les carnets d'épargne déposés atteignent un montant de fr. 797 928.40 et que les prêts hypothécaires consentis sont de l'ordre de fr. 985 956.15. Le roulement de l'exercice a donné 1769 opérations pour un total de fr. 1 688 516.04.

M. Roger Jaquier, parlant au nom du Conseil de surveillance, s'est porté garant de l'exactitude absolue des comptes et a proposé leur adoption ainsi que le versement d'un intérêt maximum de 3,5 % net aux parts sociales. Ces propositions ont été acceptées à l'unanimité et le caissier et les dirigeants ont été remerciés par des applaudissements nourris.

La cérémonie du jubilé

Sous la présidence de M. René Droz, la commémoration du 25^e anniversaire de la Caisse a donné lieu à de nombreux discours que nous nous excusons de ne pouvoir détailler. Le président Christen a fait un rapide historique de la vie de la société depuis sa fondation en mai 1937 et a rendu hommage à l'esprit coopératif et mutualiste qui n'a cessé d'animer les responsables. M. Sandoz, caissier, a relevé l'heureux développement de la société depuis 1937 : 23 membres à la fondation, 96 en 1945 et 149 actuellement ; fr. 465.— de dépôts d'épargne la première année pour près de fr. 800 000.— aujourd'hui.

M. Jean Guinand, président de commune, a présenté les compliments des autorités à la société jubilaire, soulignant la valeur des liens qui unissent les membres, rendant hommage aux dirigeants qui ont su encourager l'épargne et souhaitant que ce bel esprit de communauté villageoise continue à se développer.

Le délégué de l'Union suisse, M. Séchaud, a apporté le salut cordial et les félicitations de la société mère, reconnaissant avec plaisir la belle vitalité de la Caisse des Brenets parmi les 1079 Caisses Raiffeisen qui existent en Suisse. M. Sé-

chaud a fait l'analyse de l'idéal raiffeiseniste et marqué le triomphe de l'idée du crédit mutuel dont les bienfaits sont maintenant reconnus partout. Au nom de l'Union suisse, il a remis à la section des Brenets un diplôme en souvenir de cet anniversaire.

Heureux du développement des Caisses Raiffeisen dans notre canton (il y en a 33), M. James Jacot a exprimé les félicitations et les vœux de la Fédération cantonale et remis lui aussi un cadeau à la jubilaire.

Parmi les 23 membres fondateurs, 13 sont encore en vie ; ils étaient présents à l'assemblée et ont été l'objet d'un hommage mérité rendu par M. Pierre Rosset. Ce sont MM. Georges et Henri Blandenier, Fritz Boss, Jean et Willy Christen, Pierre Dubois, Marc Haldimann, Roger Jequier, Louis Maillard, Emile Matthey, Jean Robert, Charles Sauser et Adrien Droxler.

On n'a pas manqué de souligner le travail intense et dévoué accompli par le premier caissier M. Fritz Pétremand, de 1937 à 1954, et celui de son successeur, M. Marc Sandoz, auquel une plaque a été remise en témoignage de reconnaissance, tandis que son épouse était délicatement fleurie, sous les applaudissements chaleureux de l'assistance.

Ajoutons que cette cérémonie a été agrémentée par d'excellentes productions de la Chorale du village, fort bien dirigée par M. Edouard Seitz, et que la fête a pris fin sur une copieuse collation joliment servie.

Nous ajoutons nos compliments à tous ceux que la société a reçus et formons des vœux sincères de prospérité pour son avenir.

R. A.

Les Ponts-de-Martel (Neuchâtel)

Samedi 7 avril fut une belle journée pour les raiffeisenistes des Ponts-de-Martel. En effet, il y a 25 ans que la petite banque locale fut créée. Grâce à l'initiative de MM. Jules Perrenoud, ancien agriculteur, et Joseph Wey, ingénieur rural cantonal, un comité d'initiative fut constitué. Le but immédiat était d'aider les agriculteurs du syndicat de drainage de Petit-Martel à faire face à leurs obligations. M. Heuberger, directeur de l'Union à Saint-Gall, vint tenir une séance d'information pour les habitants des deux communes des Ponts-de-Martel et Brot-Plamboz. Peu après, les deux Caisses jumelles se fondaient. Pour notre localité, il s'agissait de 30 membres fondateurs qui signaient l'engagement et versaient la part sociale. Le premier Comité de direction était composé de MM. Haberbush, président, Marc Jacot, vice-président, Marc de Montmollin, pasteur, secrétaire, Samuel Haldimann et Jean Zmoos, assesseur.

Le Conseil de surveillance était formé par MM. Auguste Haldimann, président, Joseph Wey et John Perret fils. M. et Mme Ulysse Benoit étaient nommés caissiers. Les débuts furent modestes, compte tenu du fait que notre localité possédait déjà quatre agences de banques. Mais le principe de « l'argent du village au village » fit son chemin. Et chaque année vit le nombre des membres augmenter pour atteindre à fin 1961 celui de 145. Si les réserves étaient après une année de fr. 74.—, elles atteignent aujourd'hui 192 778 fr. 20. Le roulement, le bilan, l'épargne, les dépôts comme les prêts se développent constamment pour atteindre aujourd'hui :

Roulement fr. 6 270 675.05 en 2565 opérations.

Bilan fr. 4 025 330.05.

Les manifestations commémoratives débutèrent par l'assemblée générale à la salle de paroisse, à 9 h. 45, sous la présidence de M. Jean Zmoos, président du Comité de direction. Cette dernière comportait les travaux habituels, dont l'excellent rapport présidentiel et les résolutions votées sous la présidence de M. Auguste Haldimann, président du Conseil de surveillance, faisant approuver par l'assemblée générale comptes et gestion.

A 10 h. 45, la partie commémorative commençait en présence de MM. J.-L. Barrelet, conseiller

d'Etat, J.-A. Haldimann, préfet des Montagnes, Séchaud, sous-directeur de l'Office central de revision, Louis Matile, vice-président de l'Association cantonale, des représentants des autorités civiles et ecclésiastiques de la localité, des représentants des Caisses sœurs de Brot-Plamboz, de Travers, de la Brévine, de la Chaux-du-Milieu, du Cerneux-Péquignot et du Locle et des membres de la Caisse.

La cérémonie débuta par cinq magnifiques chants des élèves des classes de Milles Roulet et Huguenin. Après les souhaits de bienvenue du président du Comité de direction, le rapport jubilaire fut lu par M. John Perret. Il est dû à la plume de M. Marc de Montmollin, empêché au dernier moment par les obligations de son ministère de venir le matin ; il fut particulièrement goûté de l'assistance. Il faut noter spécialement combien le rapport fait ressortir le caractère multitudiniste de notre institution puisque parmi les membres, si les agriculteurs sont majoritaires, il n'en est pas moins vrai qu'un tiers est recruté dans les autres professions ; mais l'épargne et les dépôts sont l'œuvre de tous.

Les élèves des classes de MM. Steudler et Benoit l'encadrèrent de deux magnifiques chants. Puis MM. J.-L. Barrelet, Séchaud, H. Feuz et Matile vinrent apporter le salut et les vœux des différentes autorités qu'ils représentaient.

M. Barrelet, dans sa trop brève allocution, réconforta nos agriculteurs en leur montrant l'importance de l'agriculture de montagne et le rôle que les Caisses de crédit mutuel auront encore à jouer. M. Séchaud se félicita des excellents rapports entretenus avec les organes centraux et releva la marche excellente de la Caisse. Tandis que M. Feuz apportait les félicitations et les vœux des autorités communales et M. Matile louait l'esprit régnant dans l'association cantonale et félicitait notre Caisse pour son développement. MM. Séchaud et Matile remirent chacun un souvenir pour le local de la Caisse.

A l'issue de cette première partie, après un vin d'honneur offert par la commune, les participants se réunirent à l'Hôtel du Cerf pour un dîner excellent et bien servi. Il fut agrémenté par les productions de notre fanfare la Sainte-Cécile, dirigée par M. John Lenhardt et par celles de M. Chabloz, le fantaisiste de la chanson. M. Albert Robert, au nom de la Caisse jumelle de Brot-Plamboz et M. Robert Sauser prirent encore la parole : A M. Adolphe Finger, vice-président du Comité de direction, incombait la mission de remettre un souvenir aux membres des comités qui œuvrent depuis 25 ans ou presque. Ce sont MM. Jean Zmoos, membre du Comité de direction depuis la fondation, président depuis 20 ans, Auguste Haldimann et John Perret, président et secrétaire du Conseil de surveillance depuis la fondation, Fritz Perrin, vice-président du conseil de surveillance depuis 24 ans, M. et Mme Ulysse Benoit, caissiers depuis le début. M. de Montmollin, présent l'après-midi, fut également fêté et remercié pour tout son travail.

Et bientôt l'heure de rentrer arriva non sans que chacun ait formé le vœu que notre Caisse prospère toujours, en vue du 50^e anniversaire !

J. P.

Assemblées ordinaires

Dardagny (Genève)

Lundi 5 mars, notre Caisse tenait sa 30^e assemblée générale. Le président Edmond Ramu souhaite la bienvenue aux invités, spécialement à M. Froidevaux, de l'Union, et aux sociétaires. Il présente ensuite un rapport qui fait revivre cette longue activité. La confiance accordée par la population a permis un développement constant de notre institution. Il insiste sur l'aspect particulier du travail des Caisses Raiffeisen, qui par leur conception, veulent d'abord servir les débiteurs plutôt que de réaliser de gros bénéfices. Les dirigeants qui conseillent et encouragent les emprunteurs partagent avec eux leurs soucis.

C'est dans ce sens que le mot de charité chrétienne, si souvent employé dans le langage raiffeiseniste, trouve son application. M. Ed. Ramu remercie le caissier pour son travail toujours si dévoué et précis, et qui s'accroît toujours. Il rappelle le climat qui régnait lors de la fondation de notre Caisse et retrace tout le chemin parcouru.

M. le caissier Pierrehumbert expose les comptes avec clarté et précision. Trente années d'activité ont permis de constituer un bilan de fr. 3 074 462.30, réparti en parts égales entre les dépôts en obligations, en 263 carnets d'épargne et en dépôts en compte courant. 60% de ces dépôts sont placés auprès de la Caisse centrale, tandis que le solde est utilisé sur place. Le bénéfice de fr. 9909.30 porte les réserves à 136 433 fr. 50. Le roulement a été de fr. 8 715 737.30. M. Pierrehumbert remercie les dirigeants pour ces trente années de féconde et heureuse collaboration.

M. G. Mermier, président du Conseil de surveillance, assure les sociétaires que les contrôles n'ont révélé aucune faille, constatation confirmée par l'Office de revision. Il engage l'assemblée à accepter les comptes, ce qu'elle fait à l'unanimité.

Elections : MM. Ed. Ramu, président du Comité de direction et Alfred Hutin, du Conseil de surveillance, en fonction dès la création de la Caisse, n'acceptent pas de réélection.

M. Ramu-Caccia est élu au Comité de direction. L'assemblée sollicite vivement M. Ed. Ramu d'accepter de rester au Conseil de surveillance. Plusieurs sociétaires appuient cette proposition. Cédant à ces pressantes démarches il accepte une candidature à ce poste et y est élu à l'unanimité. M. Louis Hutin est élu président du Comité de direction et M. Pierrehumbert est confirmé dans ses fonctions de caissier.

M. Froidevaux est heureux de s'associer au trentième anniversaire de la Caisse de Dardagny. Il a entendu avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction les rapports des comités. La Caisse de Dardagny, par son développement régulier, a bien respecté les principes fondamentaux qui ont présidé à sa création. Elle a bien répondu à l'attente des services qu'elle pouvait rendre. Au nom de l'Union et en son nom personnel, M. Froidevaux adresse des félicitations aux dirigeants et au caissier de cette institution. Quatre d'entre eux sont encore en fonction depuis sa fondation. M. Froidevaux donne lecture du message de circonstance et remet un magnifique plat d'étain dédié à M. Edmond Ramu, président du Comité de direction, membre du Conseil d'administration de l'Union des Caisses à Saint-Gall, puis à MM. Georges Mermier, président du Conseil de surveillance, Charles Pierrehumbert, caissier et Alfred Hutin, du Conseil de surveillance. Il fait des vœux pour l'avenir de la Caisse.

M. Georges Mermier remercie M. Froidevaux, le prie de transmettre notre reconnaissance à l'Union pour l'attention particulière dont nous avons été l'objet aujourd'hui. Il reste un agréable devoir à l'assemblée. M. Georges Mermier exprime aux deux démissionnaires toute la reconnaissance des sociétaires. Il fait part des vœux que leur transmet M. Alfred Desbaillets, ancien président du Conseil de surveillance, retenu chez lui par la maladie. A M. Alfred Hutin, fidèle à son devoir et caissier remplaçant, ainsi qu'à M. Ed. Ramu, président du Comité de direction avisé, plein de foi pour l'œuvre qu'il entreprenait et qui y a donné le meilleur de son riche tempérament, la Caisse de Dardagny est heureuse de remettre un souvenir en témoignage de cette longue activité.

M. Marc Dugerdil apporte le salut du Département de l'agriculture. Il s'associe aux félicitations adressées à ceux qui ont été récompensés et fait des vœux pour ceux qui prennent de nouvelles responsabilités.

L'assemblée se termine comme il se doit en trinquant le verre de l'amitié.

L. H.

Choulex (Genève)

L'assemblée générale, tenue le 24 mars dernier, coïncidait, cette année, avec le 35^e anniversaire de la fondation de notre institution locale de crédit.

En ouvrant la séance, notre président du Comité de direction, M. Joseph Rivollet, salue la présence de M. Marius Constantin, président de la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel et de M. Géo Froidevaux, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall, invités tout spécialement pour la circonstance ; il remercie les nombreux membres présents, dont plusieurs dames et excuse quelques absents pour cause de maladie.

Des rapports présentés par le président et par le caissier, il ressort que notre Caisse a poursuivi son effort. Trois nouveaux sociétaires sont venus grossir nos rangs. Le mouvement d'affaires atteint fr. 2 092 600.— ; le bilan passe à 712 560 francs. Le bénéfice net de fr. 1822.— porte les réserves à fr. 24 145.—. Plusieurs nouveaux prêts ont été accordés, d'autres remboursés, de nouvelles obligations ont été émises.

Après avoir adopté la proposition du Conseil de surveillance tendant à l'acceptation des comptes et bilan, l'assemblée réélit deux membres sortant du Comité de direction et un membre du Conseil de surveillance.

La séance étant levée, les sociétaires se retrouvent quelques instants plus tard autour des tables pour faire honneur à une choucroute garnie, copieusement arrosée. Au dessert, notre président prend la parole pour remercier à nouveau nos invités et tout spécialement l'Union de Saint-Gall qui nous fait l'honneur de sa présence. Puis il brosse un court historique de notre Caisse, il rappelle sa fondation le 23 septembre 1926, par 18 sociétaires. Les débuts furent modestes, puis peu à peu notre organisation s'affermir ; de nouveaux sociétaires vinrent augmenter notre effectif ; des dépôts, des demandes d'emprunt permirent un développement régulier de notre institution.

M. Marius Constantin apporte ensuite le salut de la Fédération genevoise ; il parle des difficultés rencontrées au début, puis des réjouissants progrès enregistrés par la suite. A l'avenir, il faudra compter avec les conséquences de la création du Marché Commun européen, auquel la Suisse devra adapter son économie ; l'agriculture devra reviser son organisation et ses méthodes de production ; les Caisses de crédit mutuel auront un rôle toujours plus important à jouer.

M. Froidevaux, à son tour, dit sa joie de se retrouver à Choulex, pour une assemblée jubilaire. Après avoir transmis les félicitations de l'Union Centrale qu'il représente, il définit le rôle d'une Caisse dans une commune. Elle organise le crédit, elle favorise l'épargne ; les fonds confiés sont prêtés sur place à des conditions avantageuses. L'argent utilisé judicieusement permet l'équipement communal et l'amélioration des conditions sociales. Le délégué de l'Union insiste encore sur l'importance du Conseil de surveillance qui, agissant au nom des sociétaires, fonctionne comme organe de contrôle et supervise toute l'administration. Cette belle manifestation se termine dans une sympathique ambiance.

J. D.

Montagny (Fribourg)

La Caisse de crédit mutuel de Montagny a tenu ses assises annuelles, le dimanche 18 février, à l'Hôtel de l'Union de Montagny-la-Ville. M. Marcel Rossier, président, releva la présence de M. Froidevaux, réviseur de l'Union et de M. Hauser, révérend curé. Il excusa M. Gilland, vice-président. Après qu'elle eut honoré la mémoire de M. Lucien Maradan, l'assemblée prit connaissance du procès-verbal, établi par M. Léon Dougoud, secrétaire.

Puis le président présenta son rapport annuel. Il se soumit à une savante étude de la situation économique de notre pays, marquée plus que jamais par la haute conjoncture qui, toutefois,

ne déverse malheureusement pas ses bienfaits dans tous les secteurs. Pour notre région, l'industrialisation et la confiance en la Caisse ont considérablement accru la liquidité des fonds. M. Rossier retraça alors l'activité du Comité de direction durant l'exercice écoulé. Quant au grand batteur de monnaie, M. Oscar Joye, syndic, il a la douce joie de présenter des chiffres bien balancés. A l'affiche, plus d'un million de roulement, des prêts de fr. 940 000.—, des épargnes de 1 062 000 francs, constitution d'une réserve de fr. 80 000.— et réalisation d'un bénéfice de fr. 2750.—. D'autant plus que la Caisse eut à subir une perte — la première depuis ses 42 ans d'existence — égale au chiffre du bénéfice.

M. Charles Genilloud, président du Conseil de surveillance, releva particulièrement la discrétion qui amène la sympathie. Il dit sa satisfaction et les conclusions flatteuses du siège central. Reconnaisant l'excellent travail des organes dirigeants, l'assemblée confirme dans leurs fonctions MM. Rossier et Stern, au Comité de direction, et MM. Hauser, révérend curé, Genilloud et Chuard, au Conseil de surveillance. Et pour M. Stern, c'est avec plaisir qu'il peut asseoir à nouveau, dans leurs fauteuils présidentiels, MM. Rossier et Genilloud.

M. Froidevaux, dans un brillant exposé, présente les multiples avantages d'une coopérative financière locale, selon le système Raiffeisen. Il dit son privilège d'assister à l'assemblée d'une section qui remplit si bien le rôle qui lui est dévolu. Le fait d'avoir manœuvré plus de 23 millions de francs depuis sa naissance, soit 1920, prouve qu'elle a rempli au mieux sa fonction. Divers problèmes, soulevés lors de la précédente assemblée, ont peut-être troublé certains esprits. Sur l'heure, ces problèmes sont restés sans réponse, parce qu'inattendus. Il s'agit donc de s'imprégner de l'esprit qui régit le système Raiffeisen, cet esprit de solidarité qui fait sa force. Toutefois, cette solidarité ne présente aucun danger. L'organisation est bâtie sur le principe de la Fédération groupant 1077 sections ; elle est assez forte pour supporter d'éventuels échecs. M. Froidevaux traça alors un parallèle entre les caisses non intégrées et celles qui sont dépendantes du système. En période de haute conjoncture, la prospérité déploie certainement ses heureux effets. Mais quand vient la crise, le problème est tout différent. A l'aide de cas concrets, il démontra la faiblesse des caisses isolées en face des vicissitudes des temps ; tandis que les caisses affiliées peuvent, en tout temps, reprendre vie et poursuivre leur mission par le soutien qu'elles rencontrent auprès de l'organisation. La réserve fait partie intégrante des disponibilités. Elle est productive et, au fur et à mesure de son ampleur, crée des taux intéressants. Si le déposant veut réaliser des gains appréciables, qui d'autre que l'emprunteur en fera les frais ? Cette situation va à l'encontre de l'esprit chrétien. Raiffeisen ne veut pas créer une affaire, ne veut pas déverser de copieuses dividendes. C'est l'établissement d'une entreprise coopérative, non spéculative ; c'est un capital productif tout au bénéfice de l'organisation rurale.

Comme toute l'assemblée, le président Rossier se félicite des heureuses paroles de M. Froidevaux et se rend compte que, si l'an passé, l'on s'était surtout préoccupé des intérêts du déposant, la réunion de cette année pose le problème sous l'angle de l'emprunteur. M. Fernand Bavaud, au vu du résultat de cet exercice et des précédents, pense que l'on pourrait ramener le taux débiteur de 4 à 3 3/4 %. M. Froidevaux dit combien cette intervention lui fait plaisir, relève tout ce qu'elle renferme de compréhension et de sens chrétien, puisque l'on cherche à soulager l'emprunteur et non à parfaire des intérêts de la fortune.

Il appartenait à M. le curé de mettre le point final. Il se félicita de l'heureuse situation de la Caisse, des belles et récentes réalisations des deux communes placées sous sa juridiction. Il est persuadé que toute cette haute conjoncture mar-

quera, dans un proche avenir, les projets de la paroisse. Il souhaite au Crédit mutuel de nombreux et fructueux exercices. Bien que finance et poésie ne se mêlent pas, ainsi finissent tous les contes de fée.

br.

Givisiez (Fribourg)

C'est à l'auberge de Granges-Paccot que la moitié des membres de la Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, de Givisiez-Granges-Paccot se réunissaient samedi 17 mars pour suivre les assises annuelles de leur petit établissement bancaire.

M. Joseph Verdon, président, est heureux de constater que, malgré la bise glaciale, un bon nombre de sociétaires ont tenu, par leur présence, à témoigner de leur intérêt au ménage de notre institut financier d'entraide. Il excuse quelques membres empêchés ou malades, dont M. Robert Stalder, syndic de Givisiez, M. Louis Demierre, président du Conseil de surveillance et M. Arthur Ardent, du même conseil. Il formule des vœux tout particuliers pour les membres qui sont affligés dans leur santé.

La parole est ensuite au secrétaire, M. Léon Collaud, qui évoque les délibérations de la précédente réunion et son protocole.

A la présentation des comptes, M. Emile Waeber, caissier, commente les divers postes ayant trait à l'exercice écoulé. L'énoncé des chiffres judicieusement expliqués, indique que l'an passé fut le plus important des 60 années d'existence de la Caisse. En effet, le roulement se chiffre à fr. 1 932 360.93, record jamais égalé jusqu'ici et qui fut atteint par 853 opérations. Le bilan atteint fr. 1 135 580.10. Le bénéfice net se monte à fr. 2391.05, ce qui porte le total des réserves à fr. 51 384.80. Trois arrivées et un départ font que l'effectif de la société se monte à 50 membres. Dans son exposé, M. Waeber donne quelques considérations touchant la question générale du placement des capitaux. Il relève combien un placement dans une Caisse Raiffeisen est intéressant parce que doté d'une sécurité absolue du fait des grandes réserves dont disposent les caisses allemandes et françaises du canton.

Le rapport présidentiel apporte des précisions quant à la marche de la Caisse, ses difficultés, ses perspectives heureuses. Il traite ensuite des fonds de réserve, cette fortune sociale qui ne peut jamais être partagée entre les sociétaires, et cela même en cas de dissolution. Ces fonds sont imposés et indispensables pour la prospérité d'une caisse. Ils influent, du reste, grandement sur le barème des taux d'intérêts, tant débiteurs que créanciers.

M. Jean Barras donne ensuite connaissance du rapport de la Commission de surveillance. Il constate que 1961, sans inscrire à son actif un bénéfice en rapport avec le chiffre d'affaires, n'en est pas moins heureux, étant donné que divers facteurs laissaient prévoir un déficit. Il remercie le caissier pour le sérieux de son travail et le président et son comité pour leur sage administration. Il prie l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge aux responsables, ce que chacun s'empresse de faire.

Les élections statutaires n'apportent aucun changement à la composition des deux Conseils qui, pour 4 ans, auront la composition suivante :

Comité de direction MM. Joseph Verdon, Léon Limat et Léon Collaud ; **Comité de surveillance** : MM. Louis Demierre, Arthur Ardent et Jean Barras. Le caissier, M. Emile Waeber, voit également son mandat reconduit.

Pour terminer, M. Waeber remet à chacun l'intérêt de sa part sociale et tandis que le verre de l'amitié donne aux participants l'occasion de fraterniser, le président lève la séance, en remerciant les membres de leur discipline et de l'intérêt apporté aux débats.

C.

Charmey (Fribourg)

Le 11 mars, la Caisse de crédit mutuel de Charmey a tenu ses assises à l'Hôtel de la Grappe. Les nombreux participants furent salués en termes aimables par M. Paul Overney, président du Comité de direction. Le procès-verbal, rédigé par le secrétaire, M. Louis Villermala, fut présenté par M. Bertschy, caissier.

Puis M. Overney, président, fit rapport sur l'exercice écoulé. Il procéda à un tour d'horizon de la situation économique, spécialement en Suisse, où l'on vit actuellement sous le signe de la haute conjoncture. La Caisse de crédit mutuel de Charmey a, elle aussi, profité de cette situation, et surtout de la confiance de milieux toujours plus larges de la population. Elle a vu ainsi s'accroître sensiblement son activité générale, comme en témoigne le bilan. La Caisse charmeysanne est aujourd'hui forte de 286 membres ; cet effectif a augmenté de 7 admissions. L'activité du comité s'est manifestée par 21 séances, animées d'un bel esprit de compréhension mutuelle et de solidarité. L'un des points principaux de cette activité a été la renonciation à la répartition du bénéfice, ce dernier étant versé intégralement aux réserves, afin d'offrir aux épargnants et débiteurs des conditions avantageuses. En terminant, le président formula des vœux pour une activité toujours plus féconde de la Caisse, lui permettant de servir efficacement les intérêts de la population.

L'assemblée entendit ensuite le rapport du caissier, M. Bertschy, instituteur retraité. Quelques chiffres cités dans ce rapport donnent une idée de l'activité de l'institut et de sa prospérité. Le chiffre d'affaires de l'établissement s'élève à fr. 12 056 111.—. Le bénéfice net de l'exercice se monte à fr. 8131.—, intégralement versé au fonds de réserve, qui atteint le montant de fr. 154 828.—. Enfin, la somme du bilan s'élève à fr. 4 061 011.—, révélant une réjouissante progression de 434 000 francs.

Il appartenait au conseiller national Constant Overney, président du Conseil de surveillance, de tirer les conclusions de ces rapports. Il releva les précieux services rendus par la Caisse à la population charmeysanne ; il souligna aussi l'excellente tenue de son ménage interne et rendit hommage aux organes dévoués qui la gèrent avec discrétion, minutie et à la satisfaction de la clientèle. Le rapport élogieux de la révision opérée par l'Union suisse fait état de cette gestion économe et de la solidité de cette institution.

Après ces différents rapports, l'assemblée approuva les comptes de 1961 et en donna décharge à l'administration.

Puis elle procéda à quelques nominations statutaires. M. Raymond Rime, député, a été nommé membre du Comité de direction, MM. Paul Chapalloy et Marcel Niquille, de Jules, feront désormais partie du Comité de surveillance.

La séance de ce 54^e exercice de la Caisse de crédit mutuel de Charmey s'est déroulée dans le meilleur esprit. Elle témoigna de l'intérêt des sociétaires pour cette institution, qui rend à la population d'importants services, favorisant l'épargne, permettant d'utiles réalisations et contribuant au progrès et au bien-être de la localité.

Y.

Echallens (Vaud)

C'est le mercredi 21 février que la Caisse de crédit mutuel d'Echallens a tenu sa 48^e assemblée générale, fréquentée par 70 sociétaires. Pour la dernière fois, M. Henri Maurer-Devolz présida les débats avec célérité et distinction. Tous les rapports se plaisaient à relever la très bonne marche de la Caisse et soulignaient entre autre le résultat favorable de l'exercice qui voit le bilan passer le cap du million pour la première fois.

Aux élections statutaires, M. Ernest Favre-Panchaud, du Comité de direction, M. le préfet André Maendly et M. le curé Marcel Favre, du Conseil de surveillance sont confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de quatre ans. Au moment de prendre congé de M. Maurer-Devolz,

président dévoué et consciencieux, l'assemblée lui témoigne sa reconnaissance par la remise d'une channe dédicacée, puis M. Paul Nicod est appelé à l'unanimité à lui succéder à la tête de l'institution, tandis que la même confiance est accordée à M. Charles Weinmann, élu au Comité de direction. A celui qui nous quitte vont nos remerciements pour les services rendus, aux nouveaux élus nos félicitations pour leur brillante élection et à ceux déjà en charge, confiance renouvelée pour un travail fructueux.

Avant la clôture de la partie officielle, M. Georges Maccaud adresse encore au président sortant de charge ses meilleurs vœux et dit sa satisfaction de voir le développement de la Caisse. Puis, comme à l'accoutumée, le verre de l'amitié entretient l'ambiance sympathique qui a régné durant les débats et qui se prolonge jusqu'à l'heure de la retraite municipale.

R. Az.

Villeneuve (Vaud)

Les membres de la Caisse de crédit mutuel de Villeneuve (système Raiffeisen) ont eu, le 10 mars, sous la présidence de M. Jules Fauquex, à la salle du Conseil communal, leur assemblée générale annuelle.

Après adoption du procès-verbal de la dernière réunion, lu par M. Joseph Voumard, M. Fauquex, président du Comité de direction, a présenté un rapport substantiel sur la 16^e année d'activité du Crédit mutuel. Il insista sur le grand privilège qu'a notre pays de vivre en paix et en liberté et fit rapidement un vaste tour d'horizon des activités économiques de la Suisse et de notre balance commerciale.

M. Fauquex termina son rapport en rappelant que le principe de la grande famille des Caisses Raiffeisen n'est pas la recherche de grands bénéfices, mais a pour but principal de servir la collectivité tout en s'assurant un modeste gain. Il remercia ses collaborateurs des Comités de direction, de surveillance et M. E. Volet, caissier.

M. Emile Volet, le scrupuleux caissier, donna un aperçu des comptes. La société compte actuellement 197 membres. Le nombre des livrets d'épargne a passé de 777 à 828, représentant 2 008 079 fr. 30, en augmentation de fr. 498 893.90 sur le dernier exercice. Les prêts hypothécaires, au nombre de 99, accusent fr. 1 346 515.95. La réserve actuelle, avec le bénéfice de l'exercice de 4326 fr. 41, atteint à fin 1961 fr. 50 764.— pour un chiffre de bilan de fr. 2 787 170.92.

Au nom de la commission de contrôle, M. Georges Bertholet, président et rapporteur, souligne la marche ascendante du Crédit mutuel et rend hommage au dévoué caissier Emile Volet. Il conclut en recommandant à l'assemblée l'adoption des comptes et des rapports. L'assemblée, à l'unanimité, a partagé ces vues.

MM. Albert Indermühle et B. Marcel Genillard ont été nommés au Comité de direction et M. Oswald, au Comité de surveillance. L'assemblée a été levée à 21 h. 30 sans proposition individuelle et l'intérêt des parts sociales a été distribué de suite.

P. Bonard.

Donneloye (Vaud)

Samedi 10 mars, notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale dans la grande salle à Donneloye, sous la présidence de M. Aimé Jaquière, avec la participation d'une septantaine de membres.

Après salutations et remerciements aux nombreux assistants pour leur bel esprit coopératif, le procès-verbal de l'assemblée de 1961, fort bien rédigé par M. Golay, secrétaire du Comité de direction, reçoit félicitations et approbation unanime.

Des rapports très complets présentés tour à tour par le président du Comité de direction, par le caissier, M. Francis Billaud, par le président du Conseil de surveillance, concordent à relever la bonne marche, le développement constant de notre

institution ; preuve en est donnée par les chiffres contenus dans les comptes du 47^e exercice. Prêts hypothécaires fr. 1 973 350.—. Prêts à terme fr. 117 720.—. Prêts aux communes fr. 17 813.40. L'épargne, en 737 carnets, totalise la belle somme de fr. 2 208 837.50. Le roulement annuel se monte à fr. 6 965 353.92, en 3115 opérations. Le bilan de fr. 3 127 125.36 affiche une augmentation de fr. 405 000.—.

Après versement du bénéfice 1961 de fr. 5005.80, les réserves accusent un montant de fr. 167 441.86.

Aux élections complémentaires et statutaires, M. Pierre Vuagniaux, de Bioley-Magnoux, est appelé, à l'unanimité des membres présents, à remplacer au Comité de direction M. Marcel Groux, récemment décédé. Les deux présidents, les deux secrétaires ainsi que le caissier sont confirmés dans leur fonction pour une nouvelle période de 4 ans.

C'est par le paiement de l'intérêt aux parts sociales et la petite collation offerte à chacun, à l'Hôtel des Champs, que prit fin cette belle manifestation.

A. J.

Mézières (Vaud)

Le 12 mars s'est déroulée l'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel, avec la participation de 175 sociétaires. En ouvrant la séance, M. le président Arnold Duperrex adresse sa sympathie à la vaillante fanfare qui a eu le malheur de perdre un des siens dernièrement ; bien que n'étant pas membre de la Caisse personnellement, Sami Stucki représentait à nos assises annuelles depuis longtemps la Société de laiterie de son village et tenait sa partie de baryton avec ardeur pour agrémenter nos assemblées.

Le président souhaite ensuite la bienvenue à 18 nouveaux membres parmi lesquels 7 sont des reprises de parts sociales ; l'effectif total des membres de la Caisse au 31 décembre se monte à 269, se répartissant comme suit : 155 agriculteurs, 29 artisans et commerçants, 33 employés et ouvriers, 25 de professions diverses ou sans profession, 29 personnes morales (communes, sociétés coopératives).

Dans son rapport présidentiel, M. Duperrex démontre la marche toujours ascendante de notre institution d'épargne et de crédit, par un nombre sans cesse croissant de sociétaires et par le mouvement général de caisse.

Commentant les comptes, le dévoué caissier Albert Cavin a le plaisir de constater que ceux consacrés au 45^e exercice accusent une nette augmentation ; le roulement général en 2260 opérations se monte à fr. 5 020 848.27, le bilan au 31 décembre à fr. 2 987 205.61. Le bénéfice de l'exercice de fr. 10 873.75 est entièrement versé au fonds de réserve se montant ainsi à fr. 185 125.36.

Au nom du Comité de surveillance, il appartient à son président d'en retracer l'activité. Outre ses devoirs de contrôle, ce Conseil a assisté à 5 séances du Comité de direction ; il propose l'adoption des comptes et le paiement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales.

Trois membres du Comité de direction arrivant au terme de leur mandat furent confirmés pour une nouvelle période de quatre ans. Ce sont MM. Arnold Duperrex, président, Frank Cavin, vice-président et Hermann Baltisberger, membre.

La Caisse distribue annuellement, selon décision prise l'année dernière, quatre prix de 10 francs chacun en faveur de l'école primaire supérieure de Mézières et de l'école ménagère de Carrouge. Ces prix sont décernés à raison de deux par classe en faveur des élèves ayant obtenu la meilleure note de comptabilité et de bonne camaraderie. Pendant que s'effectuait le paiement de l'intérêt des parts sociales, furent servies les traditionnelles salées au fromage arrosées d'un Grandvaux de Corcelles, et agrémentées par les productions de musique instrumentale, toujours fort appréciées.

rgx.

Rougemont (Vaud)

Dimanche 18 mars 1962, à l'Hôtel Valrose, à Rougemont, s'est déroulée l'assemblée annuelle de la Caisse d'épargne et de crédit sous la présidence de M. Arthur Breton.

Nonante membres présents écoutent avec attention la lecture du procès-verbal rédigé et lu par M. Marius Bovay, ainsi que le rapport du Comité de direction.

Suivant l'ordre du jour, il appartient au caissier, M. Aloïs Bertholet, de donner un aperçu de l'activité de la Caisse au cours de l'exercice écoulé. Il en ressort que le roulement s'est élevé à fr. 5 380 558.63 avec un bénéfice net de 10 437 fr. 50. Le bilan est de l'ordre de fr. 1 959 591.79.

La parole est à M. Chs Yersin, président du Conseil de surveillance, qui, par un vivant exposé, relève les mérites du caissier pour l'activité fructueuse menée avec un dévouement inlassable au cours de l'année écoulée. Il signale que son Conseil n'a aucune remarque à formuler et propose à l'assemblée d'approuver les comptes, ce qui est fait par acclamation.

Le septième objet à l'ordre du jour étant abordé (élections statutaires), le président donne lecture de la lettre de démission de M. Bach-Yersin comme membre du Comité de direction en raison de son départ pour l'exploitation d'un domaine dans le district d'Oron. L'assemblée se voit obligée de prendre acte de cette décision, non sans regret. M. Samuel Saugy présente M. Pierre Bertholet, lequel, à l'unanimité, est élu. Le choix est heureux ; l'intéressé est un éleveur de marque, travailleur et très doué.

L'intérêt de la part sociale est versé à chaque sociétaire présent et le président donne la parole à M. l'abbé Crettol, recteur de l'école d'agriculture de Châteauneuf, pour sa conférence sur le Marché commun.

Le chroniqueur, avec ses 68 printemps, s'autorise à déclarer qu'il n'a jamais entendu un conférencier supérieur à M. Crettol. D'ailleurs, durant 90 minutes de son exposé, les fumeurs ont oublié de tirer sur leurs cigares ou pipes allumés tellement ils étaient captivés par les paroles de cet éminent orateur.

Le Marché commun économique d'abord, a-t-il dit, entraînera par la suite le Marché commun politique. Il tire une comparaison en ce sens que nos ancêtres (1848) avaient en sorte les mêmes soucis qu'aujourd'hui mais dans le cadre cantonal et fédéral, tandis que maintenant il s'agit des Etats unis européens.

Au terme de son magistral exposé, M. l'abbé Crettol fait ressortir les avantages et désavantages du Marché commun, mais souligne que notre pays ne peut vivre dans l'isolement et c'est précisément qu'il faut s'incliner devant les décisions qui seront prises par les économistes suisses spécialisés sur la question. Il termine par une élévation de pensée très profonde envers le Créateur, acte de foi du croyant d'autant plus écouté qu'il émane d'un religieux doublé d'un érudit.

A. B. J.

Hérémence (Valais)

Extrait du compte rendu de l'assemblée générale sur la conférence du professeur Pellegrini, du Collège de Saint-Maurice, «La faim dans le monde».

Nous, peuples européens, habitués que nous sommes à jouir égoïstement des produits naturels que notre sol nous fournit à profusion, nous ne pouvons nous imaginer que difficilement qu'il existe à quelques heures d'avion de chez nous un monde pauvre et affamé ne réclamant pas une part superflue de bien-être et de confort, mais ne désirant que la subsistance nécessaire à sa vie quotidienne. Nous ne prenons pas conscience qu'au milieu du progrès technique, un autre progrès, celui de la faim, ne cesse de se marquer à un rythme effrayant.

En 1938, sur 100 humains, 38 avaient faim. En 1950, sur 100 humains, 60 avaient faim. En 1962,

sur 100 humains, 67 ont faim. Les statistiques établissent qu'en Suisse notre ration est de 3600 calories par jour et par habitant alors que les habitants des pays d'Extrême-Orient, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine disposent de moins de 2000 calories par jour et par personne. Ceci revient à dire que 35 à 40 millions d'êtres humains meurent chaque année, victimes de sous-alimentation. Un Indien arrive en moyenne à l'âge de 37 ans. Un Suisse arrive en moyenne à l'âge de 67 ans.

Beaucoup trop d'Européens se contentent de hausser les épaules lorsqu'on veut leur faire prendre conscience de cette triste réalité. Qu'ils travaillent, se contentent-ils de dire. Alors, ils pourront vivre comme nous. Ceux qui parlent ainsi ne comprennent pas que les habitants d'Asie, de l'Afrique noire, de l'Afrique du Nord et de l'Amérique latine n'ont aucune ou presque aucune instruction. Est-ce leur faute ? Certes non, mais bien la nôtre, car si nous chrétiens, à la vue d'un peuple ignorant, nous ne voulons pas nous charger de les instruire pour les armer contre les misères qu'engendre l'analphabétisme, nous serons les premiers responsables de leur ignorance et de leur misère.

Notre pays regorge de spécialistes en tous genres. Ingénieurs, médecins, professeurs, instituteurs, infirmiers, ouvriers, tous peuvent contribuer, dans une très large mesure, à faire vivre dans des conditions normales des êtres humains qui ne demandent qu'à travailler pour ressembler à leurs frères plus favorisés. Ces peuples sont paresseux, nous dit-on aussi souvent. Certes, il existe une part de vérité dans cette affirmation téméraire. Mais enfin ! est-ce possible qu'un être humain, qui ne mange qu'une fois par jour une nourriture bien souvent très peu consistante, puisse fournir des efforts durant une journée de dix heures ? Allons donc ! Que ce soit un Européen, que ce soit un Américain et enfin que ce soit un Africain, tous ont droit à leur nourriture car tous, les moins intelligents comme les plus intelligents, sont des êtres humains créés par Dieu. Tous, que ce soient des Noirs, des Jaunes ou des Blancs, ont droit de jouir d'un certain bien-être légitime qui doit déjà commencer sur cette terre. Le principe de ce bien-être qui aide l'homme à faire plus facilement son salut a été défendu par le Pape lui-même dans son encyclique «Mater et Magistra».

Que pouvons-nous faire, nous Suisses, au-devant d'une telle misère ? Pas grand chose peut-être, mais cependant quelque chose. Ne parlons pas à la manière de ces hypothèses égoïstes qui prétendent résoudre le problème de la faim dans le monde en limitant les naissances ou à la manière de ces gros bourgeois ne sachant que faire de leur argent. Non, soyons des chrétiens optimistes, compatissant généreusement à ces misères. Sachons être généreux et verser notre obole, si maigre soit-elle, car, sait-on jamais, notre geste suffira peut-être à sauver une vie humaine ou plus. Sachons encourager nos jeunes qui auraient des vocations missionnaires même laïques car nous ne pouvons savoir le bien qu'un jeune peut faire dans les missions. Le professeur Pellegrini n'a pas oublié ce point important. Il a certes éveillé chez plusieurs jeunes présents à l'assemblée des vocations missionnaires encore en germe jusqu'alors. C'est en tout cas notre souhait le plus cher. Pour terminer sa très belle conférence, il n'a pas manqué de féliciter deux de nos jeunes partant très prochainement pour l'Afrique. A notre tour, nous leur souhaitons un bon séjour outre mer et un très fructueux travail.

A. M.

Isérables (Valais)

L'assemblée de la Caisse de crédit mutuel fait toujours salle comble à Isérables. Cette année, elle eut lieu le jeudi soir 8 mars, à 20 heures, à la grande salle du Café du Cercle, sous la présidence de M. Théo Crettenand.

La Caisse poursuit sa marche ascendante. Relevons quelques chiffres du bilan qui boucle par

fr. 2 171 732.64. Avoir à l'Union suisse 1 149 126 fr. Avance aux corporations publiques fr. 250 183.40. Prêts hypothécaires fr. 667 529.30. Caisse d'épargne (468 livrets) fr. 1 878 826.— Réserves fr. 78 284.09.

Ces chiffres sont la conséquence de l'esprit d'économie, du plein emploi de notre main-d'œuvre locale, de récoltes satisfaisantes et aussi du développement touristique de la région qui amène une hausse des terrains.

La séance fut suivie et agrémentée par de magnifiques projections de M. Muller, de Sierre, cinéaste amateur, fort connu. Nos sociétaires et sympathisants admirèrent tour à tour des séquences folkloriques d'Isérables et des environs. Puis ils vécurent la vie des pêcheurs du Portugal, encore du folklore. La soirée se termina par le film ultra moderne « Barrages » ; aussi, bien de nos ouvriers revécurent leur participation à l'œuvre gigantesque de la Grande Dixence.

Ce fut une bonne soirée pour le mouvement raiffeiseniste à Isérables.

X.

Saxon (Valais)

Nous sommes rentrés enthousiasmés de l'assemblée annuelle de notre Caisse de crédit mutuel, tenue le 13 mars, dans la grande salle du Cinéma Rex. Une fois de plus, nous nous sommes rendu compte de la raison d'être de cette institution éminemment sociale qui a déjà rendu pas mal de services à la communauté villageoise.

Comme à l'accoutumée, M. Louis Delaloye, président du Comité de direction depuis sa fondation, en 1928, en ouvrant l'assemblée, trouve les mots qui impressionnent et vont au cœur de l'assistance qui ne lui ménage pas ses applaudissements.

Le secrétaire, M. Alphonse Vernay, membre fondateur, en charge depuis 34 ans, dans un style fleuri, tient l'auditoire sous le charme de sa plume alerte, son écrit reflète on ne peut mieux les décisions prises au cours de l'assemblée de 1961.

Le rapport du président du Conseil de direction ne se cantonne pas dans des lieux communs ; après avoir tiré les conclusions qui s'imposent sur la situation qui est faite au monde paysan, face au revenu national qui ne cesse de s'accroître dans tous les secteurs sauf dans celui de l'agriculture qui ne bénéficie pas de la conjoncture actuelle, il estime qu'il est grand temps que la loi sur l'agriculture soit révisée, notamment en ce qui a trait aux importations et à la période dite des trois phases.

Le caissier Robert Felley expose d'une manière intuitive le résultat de l'exercice qui boucle par un bénéfice de fr. 4582.50 virés au fonds de réserve de fr. 91 876.20. Le bilan, en augmentation de fr. 153 000.—, atteint fr. 1 908 018.77.

Au nom du Conseil de surveillance, M. René Felley présente un rapport fort goûté qui conclut à l'adoption des comptes et de la gestion.

Deux nouveaux membres entrent au Comité de direction : MM. Bernard Mayencourt et Alphonse Reuse fils. MM. Charly Meyencourt et René Felley sont désignés comme nouveaux membres du Comité de surveillance qui sera présidé par ce dernier.

M. L. Delaloye, président du Conseil de direction, après avoir souligné l'importance de l'épargne, fille de la prudence, s'élève contre la tendance de certains membres de conserver leur épargne dans les bas de laine au lieu de la faire profiter à la communauté, puis il expose avec pertinence les avantages que le fonds de réserve procure tant aux déposants qu'aux emprunteurs. Il intéresse encore l'assistance par un exposé relatif aux ventes à tempérament, encore en discussion aux Chambres fédérales.

Le Comité a eu la bonne fortune de faire appel aux compétences de M. le Dr Cachin, directeur de l'OPAV (Office de propagande pour les produits de l'agriculture valaisanne). D'emblée, le distingué conférencier a conquis l'auditoire qui ne lui a pas ménagé ses applaudissements. Ses mé-

thodes nouvelles, rompant avec la routine, ont produit des fruits notamment dans le secteur des vins, la Dôle et le Goron ont les faveurs des connaisseurs. Dans le rayon des fruits et légumes, il faut reconnaître que sans une propagande suivie et intelligente, nos pommes et nos poires n'auraient pas trouvé un écoulement aussi rémunérateur. Il serait long et fastidieux d'entrer dans de plus amples détails. Ce qui importe, c'est que les résultats sont là, palpables.

En termes choisis, M. René Felley a dit au distingué directeur de l'OPAV la reconnaissance de l'auditoire qu'il a captivé.

Le traditionnel verre de l'amitié mit un point final à cette assemblée qui marquera par une pierre blanche dans les annales de notre institution.

V.

Monthey (Valais)

Samedi 24 mars, la grande salle de la Maison des Jeunes était presque trop petite pour recevoir tous les participants à l'assemblée de la Caisse de crédit mutuel. Rien d'étonnant quand on sait que le nombre des sociétaires augmente d'année en année et qu'il atteint le chiffre de 350.

C'est à 20 h. 45 (même là le petit quart d'heure, ah, ces Monthesysans !) que M. François Gillioz, président du Comité de direction, déclare ouverte cette 51^e assemblée générale ordinaire. Il se déclare enchanté d'une aussi grande participation et remercie sincèrement tous les membres présents.

Puis M. Rossi, secrétaire, nous fait revivre, par son procès-verbal, les débats qui ont marqué l'an passé le cinquantenaire de la Caisse.

Le rapport du Comité de direction nous était présenté par M. A.-B. Gillioz, président, qui nous parla d'une façon concrète de la situation financière de la Suisse et de l'Europe. M. Gillioz nous fit aussi part de sa satisfaction en ce qui concerne la bonne marche de la Caisse de Monthey et remercia tous les sociétaires pour la collaboration que chacun apporte à cette saine situation.

La présentation des comptes par le caissier, M. Vannay, ne donne lieu à aucun commentaire, si ce n'est que par le langage des chiffres nous apprenons avec plaisir que, soit le roulement, soit le bilan, sont en constant progrès. De ces chiffres il ressort, en particulier, que le Monthesysan que l'on dit un peu insouciant a cependant encore le sens de l'épargne. En effet, ce poste augmente aussi régulièrement à la Raiffeisen.

Le Comité de surveillance, par la bouche de son rapporteur, M. Jules Marclay, demande à l'assemblée de donner décharge au Comité de direction et au caissier, cela avec ses plus vives félicitations pour le travail accompli.

C'est par applaudissements que cet objet de l'ordre du jour est liquidé.

Au chapitre des nominations statutaires, quatre membres du Comité sont à réélire cette année. C'est par acclamation que l'assemblée demande à ces quatre Messieurs de rester à la tâche.

L'ordre du jour étant ainsi terminé, M. Gillioz, président, présenta à l'assemblée M. Roger Bonvin, conseiller national et président de la Ville de Sion, que le Comité avait prié de bien vouloir nous entretenir d'un sujet, aujourd'hui beaucoup discuté, mais cependant peu connu dans ses détails : le Marché commun.

M. Bonvin, par son langage direct, nous expliqua très clairement ce qu'était cette organisation commerciale qui groupe déjà six pays européens. En guise de conclusion, l'orateur définit la position de la Suisse en face du Marché commun. De l'avis personnel de M. Bonvin, nous devons, tout en gardant notre neutralité, nous associer à cette belle réalisation qui fera du marché européen un concurrent avec lequel les grandes puissances devront compter sur le plan commercial.

Permettez-nous de vous dire à tous, Messieurs les responsables de la « Caisse » un grand merci pour votre dévouement tout gratuit à cette belle

cause qu'est le mouvement « Raiffeisen » à Monthey.

A. B.

Courtételle (Jura)

Inauguration du bâtiment Raiffeisen. — Assemblée administrative. — La Caisse locale de crédit mutuel a tenu son assemblée générale à la halle de gymnastique, sous la présidence de M. Louis Schindelholz. Cent septante-deux sociétaires, sur les 259 que compte la Caisse, y assistaient. On notait en outre la présence de MM. Géo Froidevaux, délégué de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen de Saint-Gall, Sylvain Michel, président du Conseil de surveillance de la même société, Albert Ackermann, caissier de la Fédération jurassienne et Joseph Chételat, maire de Courtételle.

Le rapport du caissier, M. Joseph Membrez, mit en relief la situation extrêmement prospère de la Caisse de Courtételle qui se trouve au premier rang des caisses jurassiennes, aussi bien pour le nombre des carnets de dépôts, qui est de 949. Pour la première fois depuis la fondation en 1925, le bilan dépasse 3 millions et atteint même le chiffre de fr. 3 231 456.30. Dans le courant de l'année 1961, fr. 819 624.70 ont été déposés et le roulement, en 2002 opérations différentes, a atteint le chiffre record de fr. 5 901 379.42. Le bénéfice net se monte à fr. 10 230.45, ce qui porte le fonds de réserve à fr. 136 838.05. Il s'agit là du meilleur résultat obtenu depuis la fondation.

Ces comptes furent acceptés à l'unanimité. Pour le prochain exercice, les taux demeurent inchangés. Une innovation sera apportée dans le service des intérêts. Ces derniers ne devront plus être payés du 15 au 31 décembre, mais du 15 au 30 septembre, ceci pour rendre service aux emprunteurs, qui ont déjà suffisamment d'autres échéances à la fin de l'année.

Il s'agissait ensuite de prendre congé de M. Joseph Membrez, qui démissionne de la place de caissier après avoir fonctionné durant 30 années. Différents orateurs, M. l'abbé Cordelier, président du Conseil de surveillance, M. Schindelholz, président du Comité de direction, M. Géo Froidevaux, représentant de l'Union suisse, relevèrent les mérites nombreux de celui qui fut un caissier ayant, devait dire l'un des orateurs, un ensemble de qualités rarement réunies en un seul homme. En signe de reconnaissance pour les nombreux services rendus, M. Membrez se vit offrir une magnifique pendule neuchâteloise et une assiette murale.

On procéda ensuite à la nomination d'un nouveau caissier, et sur proposition du Comité directeur, M. Ernest Guélat, qui fonctionnait comme secrétaire depuis 1955, fut élu par 169 voix sur 172 votants, à la suite d'un scrutin au bulletin secret qu'il avait lui-même demandé. C'est une élection exceptionnelle qui constitue en même temps une belle marque d'estime et de confiance à l'égard du nouveau caissier que nous félicitons.

En remplacement de M. Guélat, M. Marcel Chételat fut nommé membre du Comité directeur où il représentera les milieux agricoles. Un des participants formula alors le vœu qu'à l'avenir les membres des comités soient le plus possible représentatifs des différents milieux de la localité.

Le nouveau bâtiment. — L'assemblée générale coïncidait, cette année, avec l'inauguration et la bénédiction du bâtiment bancaire que la Caisse de crédit mutuel a fait construire à la rue de l'Eglise. Il s'agit d'une vaste maison en deux corps, dont un est réservé aux installations bancaires, et l'autre à un magnifique logement de six pièces, cuisine, salle de bain et garage, destiné au caissier. Ces locaux ont pu être visités dimanche après l'office et au moment de la bénédiction du nouvel immeuble, c'est-à-dire en fin d'assemblée générale. La partie officielle de l'inauguration s'était déroulée à la halle de gymnastique, où l'on entendit des discours de M. Louis Schindelholz, président, de M. Géo Froidevaux au nom des organes centraux, de M. Sylvain Michel et de M. Joseph Chételat, maire.

Chacun se réjouit de cette magnifique réalisation, la première du genre dans le Jura et la seconde pour la Suisse romande. C'est le début d'une ère nouvelle pour la Caisse locale qui, dans le courant de ses 37 années d'existence, a brassé pour 57 millions d'affaires. La journée se termina par une collation offerte à tous les membres dans différents restaurants du village.

Courrendlin (Jura)

La Caisse de crédit mutuel de Courrendlin et environs a tenu ses assises annuelles, samedi 10 mars 1962, à la Maison des Oeuvres, en présence de 120 personnes.

Après avoir fait un tour d'horizon économique, M. Oscar Haefliger, vice-président, présenta, dans son brillant rapport, les grandes lignes de l'activité de la société au cours de l'année 1961. En termes émouvants, il rappela la mémoire du dévoué président qu'était M. Alphonse Cortat, décédé il y a quelques mois. L'assemblée honora la mémoire de ce membre fondateur et de tous les membres qui nous ont quittés en 1961.

Notre dynamique caissier, M. Armand Guélat, prit ensuite la parole pour nous situer et commenter quelques chiffres, extraits des comptes 1961. Le bilan s'élève à fr. 2 335 886.06, dont 212 956 fr. 18 déposés en comptes courants, fr. 1 933 476.70 sur livrets d'épargne, fr. 56 000.— en obligations ; l'actif comprend notamment fr. 1 964 824.70 en prêts, fr. 79 286.44 en comptes courants et fr. 240 000.— en avoirs à terme à l'Union. Le mouvement général a atteint fr. 3 411 522.60. Le bénéfice net de l'exercice est de fr. 9628.89 et les réserves atteignent la somme importante de fr. 99 149.93.

M. le doyen Buchwalder, président du Conseil de surveillance, remercia vivement M. Guélat de son travail fructueux, et après bref rapport de l'autorité qu'il dirige, demanda à l'assemblée d'accepter les comptes 1961. Ce qui fut fait à l'unanimité.

Ensuite, l'assemblée procéda à l'élection d'un nouveau président, en remplacement du regretté M. Alphonse Cortat. M. Oscar Haefliger, élu à l'unanimité, fut ainsi récompensé pour son dévouement inlassable au service de la communauté Raiffeisen, dont il était le vice-président depuis de nombreuses années. M. Léo Buchwalder, de Rossemaison, fut nommé membre du Comité de direction.

En clôturant la partie administrative, le nouveau président remercia les membres et la population de notre circonscription coopérative pour la confiance toujours croissante qu'elle place dans notre institution de crédit, forte actuellement de 193 membres.

Immédiatement après l'assemblée, M. Victor Guélat, de la Régie fédérale des alcools, et un de ses collègues, projetèrent et commentèrent plusieurs films en couleurs d'une rare beauté. Ce n'est que très tard dans la soirée que se termina cette 36^e édition de notre assemblée générale.

A. G.

Saint-Brais (Jura)

L'assemblée générale annuelle, qui s'est tenue dimanche après-midi 18 mars, dans la salle de l'école, sous la présidence de M. Léon Noirjean, a réuni près de 80 personnes. Quelques sociétaires malades s'étaient fait excuser.

A 14 h. 15, après les souhaits de bienvenue aux nombreux membres présents qui s'intéressent au développement de notre institution, ce qui est un grand réconfort pour les dirigeants, la parole est au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Les rapports présentés, tour à tour, par le président, par le caissier M. Mahon et par le président du Conseil de surveillance, M. le curé Walzer, montrent la marche toujours ascendante de notre Caisse et la confiance que chacun lui accorde. De ces rapports, nous extrayons les chiffres suivants :

Mouvement général : fr. 2 724 871.76 en 664 opérations. Bilan : fr. 1 343 850.50. Réserves : fr. 47 428.30, y compris le bénéfice de l'exercice de fr. 4262.50. Nombre de membres : 81. Sur proposition du Conseil de surveillance, l'approbation des comptes, un intérêt de 5% aux parts sociales et les remerciements au Comité de direction et spécialement au caissier sont votés par l'assemblée unanime.

MM. Léon Noirjean, président, Raymond Chenal, Joseph Rollat, du Comité de direction, Léon Erard et Henri Villat, du Conseil de surveillance, sont réélus pour quatre ans. Après le paiement de l'intérêt aux parts sociales, M. le curé salue et présente M. l'abbé Prince, curé du Noirmont.

En brillant orateur et parfait historien, il sut pendant une heure captiver son auditoire, en donnant force détails sur l'origine des Franches-Montagnes, l'étymologie des noms de chez nous et les occupations et coutumes de nos ancêtres. Ces données, tirées de son étude sur l'histoire des Franches-Montagnes, laissent supposer la valeur de son ouvrage qui sortira incessamment de presse. Après les applaudissements nourris, M. le curé Walzer se fit, en termes choisis, l'interprète de toute l'assemblée pour remercier M. l'abbé Prince de son riche exposé.

Le président donna rendez-vous au Café Central pour prendre le verre de l'amitié et la collation très bien servie par la famille Léchenne.

P. Q.-W.

Mervelier (Jura)

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale annuelle le dimanche 11 mars 1962. La presque totalité des membres étaient présents et témoignèrent ainsi tout l'intérêt qu'ils portent à notre œuvre.

Dans son rapport présidentiel, M. F. Fleury, juge, souligna la belle activité qui n'a cessé de régner dans notre Caisse en 1961 et les progrès réalisés. Il remercia chaleureusement tous ses collaborateurs membres des deux comités, de même que le caissier et tous les sociétaires pour leur fidélité aux principes de Raiffeisen et la ponctualité dans leurs relations avec la Caisse.

Le caissier, M. Clément Marquis, ancien receveur, confirme dans son rapport la progression réalisée dans tous les secteurs de la Caisse et notamment dans les dépôts d'épargne qui ont atteint la somme de fr. 134 247.70, ce qui est un record et un certificat réjouissant d'esprit d'épargne pour notre petit village.

Les résultats de notre activité en 1961 sont les suivants : bilan de fr. 827 074.52, en augmentation de fr. 126 000.— sur 1960 ; bénéfice net de fr. 2049.46 ; réserve de fr. 33 546.72 ; mouvement général de fr. 1 028 955.05.

M. le curé O. Frund, président du Conseil de surveillance, confirma la bonne marche de la Caisse. Les contrôles nombreux et minutieux effectués, ainsi que les rapports de revision de l'Office de revision de l'Union suisse à Saint-Gall, sont une preuve irréfutable que notre Caisse est en bonnes mains et bien gérée. Il proposa l'acceptation des comptes et du bilan ainsi qu'une répartition d'intérêt de 5% aux parts sociales, ce que l'assemblée confirma à l'unanimité.

La séance se clôtura par la projection d'un film fort intéressant sur les sports d'hiver et les camps de scouts.

Tous les participants à l'assemblée, en rapportèrent le sentiment qu'après 37 ans d'activité notre Société a atteint le but préconisé par ses fondateurs, soit de promouvoir l'esprit d'épargne dans le village et de pratiquer l'entraide mutuelle en plaçant l'argent du village au village.

C. M.

Asuel (Jura)

L'assemblée générale annuelle de notre Caisse de crédit mutuel s'est tenue sous la présidence de M. Bernard Schaffner, le dimanche 11 mars, à la salle communale.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, les sociétaires ont entendu le rapport présidentiel sur l'année écoulée. Après un bref aperçu sur la situation politique mondiale, un peu partout ensanglantée par des guerres et des révolutions, le président se plut à remercier la Divine Providence de nous avoir placés dans cet îlot de paix qu'est la Suisse, et nous demande de ne pas considérer nos privilèges comme un état de choses qui nous est dû, et surtout de ne pas profiter de la haute conjoncture actuelle, sans penser au lendemain.

Analysant quelque peu la situation économique de la Suisse, il montre les raisons qui, malgré un renchérissement de la vie, nous permettent de vivre dans une certaine euphorie économique. S'arrêtant spécialement à notre circonscription coopérative, il relève que l'année 1961 a été une année prospère pour nos agriculteurs et fait le vœu que la petite industrie installée récemment dans notre commune ne tarde pas à se développer, ceci pour garder nos jeunes au village. Enfin, remerciant chacun, il relève la fructueuse activité des Comités de direction et de surveillance qui, avec leur caissier dévoué, ont su donner à notre Caisse un essor si réjouissant.

Il appartenait à ce caissier, M. Rérat, de nous présenter, chiffres en main, la preuve de ce merveilleux essor économique. Le bilan se monte à fr. 292 269.20 — en augmentation de fr. 20 000.— sur celui de l'exercice précédent — et le mouvement d'affaires atteint fr. 278 597.20 en 483 opérations. L'actif relève 25 prêts hypothécaires pour une somme de fr. 210 712.— et 21 autres prêts pour fr. 15 101.—. L'épargne atteint fr. 128 822.— et est en notable augmentation. Mais le plus réjouissant de l'étude du bilan vient de la forte progression de la réserve qui passe de fr. 7234.15 à fr. 9020.50, soit une augmentation de fr. 1786.35, alors que la Caisse est garantie par une liquidité légale bien établie.

Sur proposition du président du Conseil de surveillance, M. Joseph Stadelmann, les comptes sont acceptés, et décharge en est donnée aux organes dirigeants et au caissier, avec les remerciements les plus chaleureux.

Tenue au secret bancaire comme tous les établissements de la branche, la Caisse de crédit mutuel d'Asuel a parfaitement rempli le rôle qui lui était dévolu et le résultat de son dernier exercice prouve qu'elle mérite bien la confiance de ses membres et clients toujours plus nombreux.

A. R.

Reclère (Jura)

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale lundi 12 mars, au local habituel, sous la présidence de M. Joseph Lachat, père.

Après avoir ouvert l'assemblée par les salutations d'usage, le président donne la parole au secrétaire, M. Edmond Jolissaint, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, rédigé avec soin et pour lequel il reçoit des remerciements. Le rapport du Comité de direction fut présenté par le secrétaire qui releva la belle activité de notre Caisse en 1961.

Le caissier, M. René Jolissaint, donna un exposé général des comptes. Nous en extrayons quelques chiffres. Le mouvement général est de fr. 539 969.83 en 335 opérations ; le bilan se monte à 541 303 fr. 45 ; le bénéfice net de fr. 1201.65 porte la réserve à fr. 22 192.45.

M. l'abbé Henri Garnier, président du Conseil de surveillance, proclame avec éloquence la saine situation de la Caisse et remercie le Comité de direction et le caissier pour le travail fructueux accompli avec zèle et dévouement et porte les comptes à l'approbation de l'assemblée. On passe aux élections statutaires : MM. Joseph Lachat et Edmond Jolissaint, du Comité de direction, Fernand Jolissaint, du Comité de surveillance, reçoivent un nouveau témoignage de confiance en voyant leur mandat renouvelé.

MM. Pierre Saunier et Roger Jolissaint, fils d'Arthur, furent nommés pour remplacer MM. Ernest

Saunier et Eugène Monin, démissionnaires pour raison d'âge. Ces deux derniers furent remerciés par le président pour le travail accompli.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, le président leva cette belle assemblée en remerciant les membres de leur participation, les invitant à prendre le traditionnel verre de l'amitié.

R. J.

Alle (Jura)

La 36^e assemblée annuelle s'est déroulée samedi 24 février, dans la salle de la Maison des Oeuvres, avec une belle participation, sous la présidence de M. Lucien Riat. Ce dernier, ayant ouvert la séance par les salutations d'usage, commenta, dans son rapport, l'activité de notre Caisse, soulignant son accroissement, après avoir effectué un tour d'horizon de la situation économique actuelle.

A son tour, le compétent et dévoué caissier, M. Joseph Hubleur, analysa les comptes annuels 1961. Les dépôts, durant l'année, se sont montés à fr. 509 952.30, atteignant aujourd'hui la somme de fr. 2 318 124.70 avec 813 déposants. Relevons encore que les obligations totalisent fr. 752 500.—, que le bilan a passé à fr. 3 504 549.55 et que l'exercice boucle par un bénéfice de fr. 15 680.83 versés aux réserves portées à fr. 172 723.55.

Ensuite, à l'invite de M. Ad. Burgerey, président du Conseil de surveillance, l'assemblée vote à l'unanimité les comptes et les résolutions proposées.

MM. Roger Roth et Robert Mamie sont réélus pour une nouvelle période de quatre ans, alors que M. Albert Desbœufs est appelé à remplacer M. Jos. Raccordon, membre dévoué, que le sort a privé depuis de longs mois d'une santé jadis robuste.

Se faisant le porte-parole des deux comités, M. Lucien Riat soumet finalement à l'assemblée une double proposition. Vu les résultats, très réjouissants de ces dernières années, et désireux de favoriser l'épargne surtout, les organes dirigeants proposent de porter le taux d'intérêt sur carnet de 2 3/4 % à 3 % d'une part, et d'abaisser le taux sur cautionnement de 4 1/4 % à 4 % d'autre part, suggestions qui soulèvent, comme on le devine, de longs applaudissements. Et c'est par le paiement de l'intérêt des parts sociales que se termine la partie officielle de cette belle assemblée, car chacun se retrouve dans la vaste salle du Restaurant de l'Ange pour marquer spécialement (avec une année de retard, due au décès inopiné, en 1961, de M. Joseph Riat, notre regretté président), le 35^e anniversaire de la fondation de notre Caisse locale.

Une substantielle collation accompagnée d'un généreux verre de l'amitié, les remerciements et souhaits de prospérité de M. Jos. Petignat, maire, à l'adresse de notre organe bancaire, la remise à quatre membres fondateurs d'une assiette-souvenir, l'évocation par M. Lucien Hubleur des timides débuts de la Caisse Raiffeisen de Alle et surtout les sensationnelles et prestigieuses productions d'un Miltour en grande forme, tels furent, en résumé, les points essentiels de la partie créative empreinte de franche gaieté.

Montfaucon (Jura)

Dimanche 18 février, à 14 h. 30, a eu lieu la 30^e assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel système Raiffeisen, de Montfaucon. Sur 85 sociétaires, 56 étaient présents.

M. Laurent Farine, président du Comité de direction, ouvrit la séance en rappelant la mémoire de M. Léon Maillard, ancien membre du Comité de direction. Il remercia et félicita en particulier M. Jos. Biétry, instituteur retraité, seul membre du comité encore en charge depuis la fondation de la Caisse.

Après un remarquable rapport du président, M. Marc Miserez, le dévoué et compétent caissier, commenta brièvement les comptes de caisse et le compte d'exploitation du 30^e exercice.

Le bilan, au 31 décembre 1961, se montait à fr. 1 631 254.—, en augmentation de fr. 60 118.— sur celui de 1960 et de fr. 447 579.— sur celui du 31 décembre 1956, 25^e exercice.

Cette augmentation du bilan est constante, signe de la confiance que porte la population à notre modeste Caisse. En cinq ans, l'épargne a passé de fr. 787 946.— à fr. 1 245 419.—. Le nombre des carnets a augmenté de 313 à 385.

Pendant la même période de cinq ans, les prêts hypothécaires — épine dorsale de toute caisse — ont passé de fr. 522 992.— à fr. 807 106.—.

Après les prêts hypothécaires, les prêts à termes gagés, les prêts aux communes et corporations de droit public et les crédits en compte courant les avoirs à la Caisse centrale de Saint-Gall se montent à fr. 403 603.—. Donc marge encore pour de nombreux nouveaux prêts hypothécaires. Les réserves atteignent fr. 52 225.—.

Après le rapport du président du Conseil de surveillance M. le révérend curé Chappuis, les comptes sont approuvés avec remerciements au caissier et aux dirigeants.

Tous les membres se retrouveront à l'Hôtel du Lion d'Or pour le verre de l'amitié à l'occasion du 30^e anniversaire de la fondation de la Caisse. Cette date méritait d'être marquée.

Courroux (Jura)

L'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel qui s'est tenue à l'Hôtel de l'Ours, a été, comme de coutume, dirigée par M. Ferdinand Fleury, président du Comité de direction qui, en guise d'ouverture, salua les membres présents avec son amabilité habituelle. Le procès-verbal, rédigé et lu par M. Pierre Chariatte, secrétaire, a été approuvé sans observation avec remerciements à son auteur pour son travail excellent et précis. Dans son rapport présidentiel, M. Ferdinand Fleury tira les conclusions imposées par l'exercice écoulé et releva la bienfaisante activité exercée par la CCM en 1961. Il remercia tous ses collaborateurs et les sociétaires qui assurent le développement de leur banque et dont ils sont en même temps les bénéficiaires.

Puis, M. Paul Chételat, caissier, présenta et commenta les comptes. Le roulement annuel, qui a nécessité 858 opérations, a atteint la somme de fr. 1 815 407.—. Le compte d'exploitation accuse un bénéfice de fr. 3834.— et le bilan totalise fr. 1 317 568.—, avec une réserve de fr. 42 800.—. Ainsi la Caisse Raiffeisen locale qui, après 33 ans d'existence, groupe 144 sociétaires, est dans une situation financière saine, ce qui est tout à l'honneur de ses dirigeants. En l'absence du président, M. Clovis Ruef, c'est M. Joseph Lachat qui s'exprima au nom du Comité de surveillance. Il releva la bonne marche de la Caisse, son constant et heureux développement, et la façon exemplaire dont ses gérants l'administrent.

Les comptes ayant été approuvés à l'unanimité, le paiement de l'intérêt de fr. 5.— sur les parts sociales clôtura la partie administrative de cette assemblée qui démontra une fois de plus que la Caisse Raiffeisen mérite la confiance que lui témoigne la population.

Puis, les participants eurent le plaisir d'entendre deux exposés intéressants et documentés de M. Charles Fleury, député, et de M. Luc Fleury, secrétaire communal. Le premier fit des

considérations pertinentes relatives à l'AVS, au revenu national et à l'agriculture, alors que le second apporta de précieux éclaircissements sur le Marché commun et ses conséquences.

Pour terminer, M. Pierre Bregnard, instituteur, au nom de l'assistance, remercia et félicita les organes dirigeants de la Caisse pour les services éminents qu'ils rendent à la communauté.

Soubey (Jura)

La Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, a tenu sa 18^e assemblée. Celle-ci fut particulièrement bien revêtue.

Cette institution rend d'appréciables services à la population, ceci d'autant plus que notre village est éloigné des centres.

M. Etienne Maître, président du Comité de direction, releva avec plaisir la bonne marche de notre banque locale qui compte actuellement 34 sociétaires. Il remercia chaleureusement le dévoué caissier, M. André Wermeille, pour sa bonne gestion. Il dit sa joie de constater que les jeunes font confiance à cette institution qui repose sur des bases chrétiennes.

M. André Wermeille commenta les comptes de l'exercice 1961. Chaque sociétaire avait reçu un extrait du bilan et du compte d'exploitation. Le roulement représente une somme de fr. 886,761.— en 407 opérations. La réserve à fin 1961 se monte à fr. 10,574.50. La Caisse d'épargne compte 132 livrets. Les avances aux corporations de droit public se montent à fr. 206,250.—. Il serait à souhaiter que les prêts hypothécaires fussent plus nombreux.

M. l'abbé Montavon, révérend curé, président du Conseil de surveillance, après avoir remercié le dévoué caissier et les dirigeants, recommanda l'acceptation des comptes. Ceux-ci ne donnèrent lieu à aucune observation.

A l'unanimité, MM. Maurice Houlmann, maire, et Paul Choffat furent réélus membres du Comité de direction. Il en fut de même pour les membres du Conseil de surveillance de la série sortante : M. l'abbé Montavon et M. Fernand Schaad.

M. André Wermeille, par acclamation, fut confirmé dans ses fonctions de caissier.

Après cette laborieuse assemblée qui se déroula dans une ambiance toute fraternelle, les sociétaires se retrouvèrent à l'Hôtel du Cerf où une collation leur fut offerte.

Notre Caisse de crédit mutuel marche avec confiance vers son 20^e anniversaire.

Gardez-vous de jamais penser que vos peines soient perdues et que le combat silencieux de votre patient amour demeure stérile pour le monde.

Henri Perreye

Où les femmes sont honorées, les divinités sont réjouies; où elles sont méprisées, il est inutile de prier Dieu.

Victor Hugo

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92



La Casse Raiffeisen svizzere a fine 1961

L'ultima pagina di questo numero del *Messaggero* presenta uno specchietto sulla situazione delle Casse Raiffeisen svizzere al 31 dicembre 1961.

Nel 1961 le Casse sono aumentate di 11, e più precisamente di 3 nei Cantoni Ticino e Neuchâtel, due nel Giura bernese ed una nei Cantoni Friburgo, Grigioni ed Uri. A fine 1961 il numero delle Casse era quindi di 1077.

Il numero dei soci è salito a 129 572, con un aumento di 3341 nei confronti dell'anno precedente.

L'aumento della somma globale dei bilanci raggiunge la cifra veramente eccezionale di oltre 200 milioni di franchi, ciò che porta la cifra totale dei bilanci delle Casse Raiffeisen svizzere a fr. 2 170 397 000.—. Percentualmente l'aumento è del 10,17 %; presso le Banche cantonali, ad esempio, si ebbe una media del 10,88 %. Occorre però aggiungere che presso le Banche cantonali la cifra del bilancio è influenzata dai mutui fondiari presso la Centrale delle Banche cantonali svizzere e da prestiti in obbligazioni che partecipano alla cifra del bilancio in ragione del 15 %. Presso le Casse Rurali, invece, gli anticipi della Cassa Centrale, che possono essere parificati ai mutui fondiari succitati, rappresentano solamente l'1,5 % della cifra dei bilanci.

Una Cassa Rurale, quella di Neukirch-Egnach, nel Canton Turgovia, ha una cifra di bilancio superiore ai 20 milioni di franchi, e più precisamente 21,5 milioni di franchi. Altre 23 Casse Rurali hanno una cifra di oltre 10 milioni di franchi, di cui 13 nel Canton San Gallo, 5 nel Canton Turgovia, 2 nel Canton Soletta ed una ciascuno i cantoni di Basilea Campagna, Argovia e Svitto.

Nel Ticino la Cassa più grossa rimane quella di Balerna, con un bilancio che supera i quattro milioni di franchi. Vi sono inoltre tre Casse con un bilancio da 2 a 3 milioni di franchi e 12 Casse con un bilancio da 1 a 2 milioni di franchi.

L'aumento di oltre 200 milioni di franchi dei bilanci è dovuto in primo luogo alla cassa di risparmio. Il suo effettivo è aumentato di 140,3 milioni di franchi, salendo

a fr. 1 395 000 000.—. Le obbligazioni di cassa sono salite a 355,5 milioni di franchi, con un aumento di 18,4 milioni. Forte è l'aumento degli averi sui conti correnti creditori: 22,5 milioni di franchi, ciò che dà un totale di 207,9 milioni. I capitali sui libretti di deposito sono passati a 71,2 milioni di franchi, con un aumento di 8,3 milioni. Da notare che qui buona parte dell'aumento è dovuto alle Casse del Cantone Ticino dove attualmente vengono emessi solamente libretti di deposito. L'eccedenza dei versamenti sui libretti di deposito presso le Casse del Cantone Ticino supera infatti i 6,5 milioni di franchi.

Il numero dei libretti di risparmio presso le Casse Rurali è aumentato di 22 800, passando a 594 000, ciò che corrisponde a circa al 10 % dei libretti esistenti in Svizzera.

Per la maggior parte, i capitali affluiti alle Casse poterono venir investiti sul posto. La rimanenza venne depositata all'Unione ciò che ha permesso di migliorare la liquidità delle Casse.

Nel settore degli attivi, l'aumento maggiore è dato dagli investimenti ipotecari, vale a dire 107,3 milioni di franchi, ciò che porta il totale dei mutui ipotecari a fr. 1 361 000 000.—. Uno speciale forte aumento è rappresentato dai prestiti agli enti pubblici che sono saliti di 22,8 milioni di franchi, passando a 147,5 milioni. I crediti in conto corrente sono aumentati di 9,5 milioni di franchi, mentre l'aumento dei prestiti contro pegno, fideiussione ecc. è di 6 milioni.

Il conto Profitti e perdite può venir definito soddisfacente. Gli interessi attivi die-

dero un totale di 70,8 milioni di franchi, vale a dire 6 milioni di più dell'anno precedente. Gli interessi passivi, compresa l'imposta preventiva e le tasse di bollo, furono di 51 milioni, ovvero 4,8 milioni di più dell'anno precedente. Si ha quindi un utile lordo superiore di 1,2 milioni di franchi a quello dell'esercizio precedente. Le spese diverse e di amministrazione sono aumentate di 550 000 franchi nei confronti dell'esercizio precedente, mentre le imposte sono diminuite di 110 000 franchi. Ciò è certamente dovuto al fatto che la maggioranza delle Casse ha pagato nel 1960 l'imposta sulla difesa nazionale per due anni. L'utile netto per il 1961 di 5 958 000 franchi è superiore di 762 000 franchi, a quello del 1960. Mentre l'aumento dei bilanci è stato del 10,17 %, quello dell'utile netto fu del 14,7 %. Come risulta dallo specchietto concernente il Cantone Ticino, l'aumento di queste Casse fu del 19,8 % per quanto concerne la cifra del bilancio, mentre se si calcola l'aumento del beneficio si ottiene la percentuale del 41,8 %. L'utile netto per il 1960 fu infatti di fr. 116 612,44, mentre per il 1961 è stato di fr. 165 470,61, con un aumento quindi di ben fr. 48 858,17. Sono risultati veramente rallegranti e ciò non tanto per motivi materiali quanto in considerazione del fatto che le nostre Casse devono aumentare il capitale proprio.

Il movimento generale registrato dalle Casse per il 1961 fu di fr. 4 888 000 000.—, vale a dire 656 milioni di più dell'anno precedente.

Le cifre che abbiamo esposto danno un quadro del potente sviluppo realizzato nel 1961 dalle Casse Raiffeisen svizzere. Esse costituiscono motivo di legittimo orgoglio e di gioia per tutti coloro che cooperano all'espansione del movimento raiffeisenista e sono certamente di sprone per la futura attività al servizio della fiorente nostra Organizzazione.

Cantone Ticino

	1960	1961	Aumento
Casse	67	70	3
Soci	3 978	4 385	407
Libretti	8 176	9 407	1 231
Depositi	32 108 201.95	38 564 033.32	6 455 831.37
Riserve	544 591.68	710 062.29	165 470.61 (30,3 %)
Movimento	73 338 540.69	88 545 133.81	15 206 593.12
Bilancio	38 803 301.80	46 500 630.80	7 697 329.— (19,8 %)

Grigione Italiano

	1960	1961	Aumento
Casse	7	7	—
Soci	602	631	29
Libretti . . .	1 437	1 547	110
Depositi . . .	2 185 476.80	2 621 274.07	435 797.27
Riserve . . .	84 362.05	97 731.08	13 369.03 (15,8 %)
Movimento . .	6 982 967.07	9 473 795.68	2 490 828.61
Bilancio . . .	4 462 752.35	5 194 425.65	731 673.30 (16,3 %)

Seduta del Comitato della Federazione

Il Comitato della Federazione delle Casse Rurali del Ticino, Mesolcina e Calanca si è riunito la domenica 15 aprile a Rivera sotto la presidenza del prof. Ceppi.

Primo oggetto all'ordine del giorno: l'organizzazione della prossima assemblea annuale dei delegati che si terrà ad Aquila la domenica 20 maggio p.v.

Le trattande sono le seguenti:

1. Apertura dell'assemblea ed appello.
2. Nomina di due scrutatori - scelta del metodo di voto.
3. Lettura del verbale dell'ultima assemblea.
4. Saluto di un rappresentante dell'Unione.
5. Rapporto presidenziale - discussione.
6. Presentazione ed approvazione dei conti.
7. Accettazione delle nuove Casse.
8. Rapporto del revisore dell'Unione.
9. Nomine: a) Comitato e suo presidente.
b) Revisori esercizio 1962 e scelta della sede della prossima assemblea.
10. Discussione ed eventuali.

Sono previste le visite alla fabbrica Cima-Norma a Dangio e nel pomeriggio ai cantieri di Luzzzone.

È la prima volta che l'assemblea della nostra Federazione, che per l'occasione festeggia il quindicesimo di esistenza, si svolge in val di Blenio, dove le Casse Rurali stanno assumendo un ottimo sviluppo e dove si spera di dar vita ad altre nostre istituzioni. Prossimamente la Federazione svolgerà un'azione di propaganda in val di Blenio e di Leventina nell'intento di estendere maggiormente il nostro movimento nelle valli superiori.

Il Comitato ha quindi deciso di assegnare un modesto premio ai cassieri che festeggiano il loro decennio (od il loro ventennio di attività).

Ai presidenti della Direzione e della Sorveglianza il premio verrà assegnato in occasione del ventennio di permanenza in carica.

Il revisore signor Pellandini riferiva sulla situazione delle Casse e particolarmente sulla gestione 1961.

Complessivamente il bilancio delle Casse ticinesi aumenta di fr. 7,5 milioni, vale a dire del 19,8 % e raggiunge i fr. 46,5 milioni. Le riserve aumentano del 30,3 % e ammontano a fr. 710 062.29.

Il cassiere on. Delucchi presentava i conti della Federazione, che chiudono con un saldo attivo di fr. 7381.30 e che venivano approvati. Alle eventuali si è esaminata la possibilità che la Federazione abbia a delegare, se richiesta, un suo rappresentante alle assemblee delle singole Casse Rurali.

V. C.

Cooperativa di fideiussione

Sotto la presidenza del Dr. Gallus Eugster si è riunito il 22 marzo u.s. il Consiglio di amministrazione della Cooperativa di fideiussione dell'Unione svizzera delle Casse rurali, per la consueta seduta primaverile.

Il gerente della Cooperativa, Dr. A. Edelmänn, presentò un rapporto particolareggiato sull'attività esplicata nell'esercizio decorso, attività che conobbe nuovamente un forte aumento sotto ogni punto di vista e degli ottimi risultati. Nel ventesimo anno di attività, 49 Casse sono entrate a far parte della Cooperativa di fideiussione, ciò che porta il loro totale a 724, vale a dire circa il 70 % di tutte le Casse Raiffeisen svizzere. Se durante il primo anno di attività, nel 1943, le domande di fideiussione furono 99, per il 1961 esse ammontarono a 1067 per un importo totale di fr. 10 548 993.—. I nuovi impegni assunti dalla Cooperativa ammontano a fr. 8 193 652.— ripartiti in 884 posizioni. Gli impegni totali a fine 1961 salgono a 20,4 milioni di franchi in 2996 poste. La nostra Cooperativa di fideiussione è così divenuta la più grande istituzione del genere della Svizzera.

Il Consiglio di amministrazione ha preso conoscenza con particolare soddisfazione del rapporto presentato.

L'esercizio si è chiuso con una eccedenza di entrate di fr. 94 740.85. Il Consiglio di amministrazione proporrà all'Assemblea generale, che avrà luogo come al solito in

occasione del Congresso raiffeisenista svizzero, vale a dire il 5 maggio 1962 a Lucerna, la distribuzione di un interesse del 2 % sulle quote sociali, ciò che richiede una somma di fr. 30 040.—, ed il versamento alle riserve dell'importo rimanente di fr. 64 700.85. Il continuo aumento degli impegni della Cooperativa esige assolutamente un massiccio accrescimento del capitale proprio, ciò anche in seguito al completo rimborso delle quote sociali appartenenti a privati.

Il Consiglio di amministrazione ha inoltre conferito al vice-direttore dell'Ufficio di revisione signor Séchaud il diritto di firma in seno alla Gerenza della Cooperativa.

Notizie delle Casse

Assemblee generali

Arogno

Diretta con competenza dal Presidente sig. Jeanmaire e alla presenza di un buon numero di soci, ha avuto luogo sabato 24 marzo u.s. l'annuale assemblea generale.

I dettagliati rapporti della Direzione, del Consiglio di sorveglianza e del Cassiere vennero approvati a voto unanime e misero in evidenza il continuo sviluppo dell'istituto bancario locale. Le seguenti cifre e risultati conseguiti dicono chiaramente quanto sia ormai indispensabile per la vita del Comune di Arogno la locale Cassa Rurale sistema Raiffeisen: fr. 2 686 354.— di movimento generale, fr. 2 177 634.— di bilancio, 513 libretti di deposito, 168 soci.

Alle nomine statutarie vennero riconfermati per acclamazione i membri uscenti e alla chiusura della interessante assemblea venne distribuito l'interesse sulla quota sociale del 5 % e un grazioso astuccio contenente 2 penne a sfera con dedica.

Contone

Mercoledì 14 marzo u.s. ebbe luogo nella sala comunale di Contone l'assemblea generale annuale della Cassa Raiffeisen locale, con la partecipazione di numerosi soci.

L'assemblea venne diretta dal vice-presidente signor Alfonso Leoni, in sostituzione del defunto compianto presidente Giuseppe Laffranchi. All'apertura dell'assemblea il M. Rev. Don Gallicciotti, presidente del Consiglio di sorveglianza, commemorò con toccanti parole la prematura scomparsa del caro ed indimenticabile Presidente, scomparsa che lascia un vuoto difficilmente colmabile. Le sue alte qualità nel campo amministrativo, i suoi ponderati consigli, l'attaccamento allo sviluppo della nostra istituzione a lui sì tanto cara, costituiscono per noi un indimenticabile ricordo ed un fulgido esempio per l'avvenire. Terminando la sua commemorazione, dopo aver rinnovato ai familiari le più sentite ed accurate condoglianze, invitò l'assemblea ad alzarsi in segno di raccoglimento per un minuto di silenzio.

Fece seguito il rapporto del Comitato di direzione, steso con cura e chiarezza dal vice-presidente che si dichiarava soddisfatto per il continuo aumento del movimento raiffeisenista nel nostro comune, movimento sentito dalla maggior parte della popolazione. Con un inizio di 30 soci nel 1954, si è ora giunti alla bella cifra di 57 aderenti. Dal rapporto del cassiere, signor Osvaldo Porta, steso con particolare dovizia, si poteva desumere che il movimento generale per il 1961 fu di fr. 728 792.— in 465 operazioni, mentre la

cifra del bilancio raggiungeva a fine anno la somma di fr. 446.650.—. L'utile netto di fr. 1989.— venne versato interamente al fondo di riserve che ammonta ora a fr. 5434.—.

Seguiva il rapporto del Presidente del Consiglio di sorveglianza, il quale, con appropriate parole, invitava l'assemblea ad approvare i conti presentati.

Alle nomine statutarie venne nominato quale nuovo presidente l'attuale segretario signor Adelfo Laffranchi e quale nuovo membro il signor Gustavo Laffranchi, figlio del compianto presidente.

Chiudendo l'assemblea, il vice-presidente espresse fervidi voti affinché questa benemerita istituzione abbia a trovare nuovi favori e nuove simpatie.

Leontica

Si è tenuto lo scorso martedì 3 aprile l'assemblea generale ordinaria della nostra Cassa rurale. I soci presenti, alquanto numerosi, hanno preso atto dei rapporti presentati dagli organi direttivi e dal cassiere approvando all'unanimità i conti chiusi con un lusinghiero successo, segnando un altro passo in avanti verso la stabilità costruttiva della banca locale. Al suo terzo esercizio infatti la cifra del bilancio è di poco inferiore ai 100 mila franchi, con un movimento generale di fr. 302.422.80 comprendente 265 operazioni. L'aumento del numero dei soci (inizialmente di 30, ed ora di 50) e l'incremento del giro d'affari sono la migliore testimonianza del benefico influsso che l'istituzione mutualistica ha sulla economia locale e della fiducia di cui la cassa gode. Di ciò va reso un ringraziamento agli organi dirigenti ed in particolare all'attivo cassiere.

e.

Lignetto

In un clima di generale interesse e attenzione, una cinquantina di Soci si sono riuniti sabato 10 marzo u.s. nella Sala della Rinascente, gentilmente concessa, per la loro Assemblea generale. Dopo brevi parole d'apertura il presidente Avv. Emilio Induni, ha commemorato due Soci defunti: Piffaretti Battista, vice-presidente del Consiglio di sorveglianza e Crivelli Angelo.

Ha dato poi lettura del rapporto della Direzione. La sua esposizione stringata e convincente è stata, nella sua prima parte, un giro d'orizzonte su alcuni problemi di scottante attualità: il Mercato comune e l'alta congiuntura con le sue ripercussioni nel campo dell'edilizia, delle esportazioni e importazioni, del commercio, dell'industria, del turismo, con particolare riferimento all'incremento generale che si manifesta nel Ticino e nel Comune. Nella seconda parte del suo rapporto ha passato in rassegna brevemente l'andamento generale della Cassa nel 1961 confermando i buoni risultati ottenuti.

Da ultimo, ha parlato dell'attività della Direzione il cui compito è agevolato da un'intesa cordiale e completa di tutti i suoi membri con l'unico intento di promuovere lo sviluppo della Cassa nel segno degli ideali Raiffeisenisti.

Ha preso in seguito la parola il cassiere, Mo. Bianchi, che ha esposto i risultati dell'esercizio 1961. Essi possono essere così riassunti: bilancio al 31 dicembre fr. 1.512.286.35 con un aumento di fr. 240.490.75; movimento generale fr. 1.962.505.20; utile d'esercizio fr. 5289.— ciò che porta le riserve a fr. 12.486.50. Sui libretti di deposito (339) sono stati versati fr. 393.773.50 mentre i versamenti in conto corrente ammontarono a fr. 124.602.45. Nel corso del 1961 la Cassa ha accordato prestiti per un totale di fr. 459.680.—.

Sono cifre che parlano da sé e dimostrano come la Cassa continui la sua marcia ascensionale, gradino per gradino, sempre più in alto, sorretta dalla giusta causa che è quella del risparmio e del buon impiego dei capitali.

Da ultimo, il cassiere ha parlato del risparmio in generale soffermandosi sugli investimenti a forte interesse, per mettere in guardia i piccoli risparmiatori allettati dai facili guadagni e sui pericoli derivanti dalla caduta dell'alta congiuntura. Al termine, il presidente ha messo in discussione i due rapporti che vennero accettati all'unanimità.

Da ultimo ha parlato il presidente del Consiglio di sorveglianza signor Caimi che ha messo in risalto il buon andamento della Cassa, chiedendo ai Soci di accettare i conti presentati, dandone scarico alla Direzione e al cassiere.

Al posto del defunto vice-presidente del Consiglio di sorveglianza signor Piffaretti Battista, l'Assemblea ha eletto con voto unanime il signor Rusca Bruno di Cesare, al quale il presidente ha rivolto parole di benvenuto.

Alle eventuali è stata avanzata la proposta di indire una giornata di propaganda e sono stati incaricati gli organi dirigenti della sua attuazione.

La bella serata si è conclusa con un arrivederci alla prossima Assemblea e con la distribuzione dell'interesse netto maturato sulle quote sociali.

M. B.

Loco

Il 14 marzo u.s. ebbe luogo nella sala Comunale l'assemblea generale ordinaria della Cassa rurale nel suo quarto anno di attività. Alla riunione parteciparono una trentina di soci, gli altri scusarono la loro assenza.

Il signor Walter Wetzl, presidente della direzione, ha diretto l'assemblea che si è svolta in un'atmosfera di vera cordialità. In seguito presentò il rapporto di attività dell'anno 1961 nel corso del quale la Cassa Raiffeisen rinforzò notevolmente la sua posizione nella nostra regione dando un nuovo impulso allo sviluppo e al progresso nei diversi settori economici, in modo speciale nell'edilizia. Il cassiere signor Serafino Schira nel suo ampio rapporto rese omaggio a tutti coloro che collaborarono all'ascesa di questa provvida istituzione bancaria che rende la regione indipendente nel campo finanziario. Il bilancio d'esercizio è stato chiuso con fr. 237.315.55 mentre il movimento generale (278 operazioni) si chiudeva con fr. 552.568.76. I libretti di deposito emessi sono 70, i versamenti sugli stessi ammontano a fr. 73.418.15 nel 1961; inoltre figurano una ventina di obbligazioni vincolate per 3-5 anni ed alcuni conti correnti con più di fr. 180.000.— di versamenti. Il numero dei soci è aumentato di 5 portando così il totale a 47, le domande di prestito sono pure andate aumentando, al 31 dicembre erano stati concessi prestiti per fr. 128.200.— parte a privati, parte ad enti pubblici, in più fr. 90.000.— impiegati in conti speciali presso l'Unione.

A nome del Consiglio di sorveglianza il presidente signor Renato Schira informò l'assemblea sulla loro attività di controllo, fece un elogio alla direzione ed al cassiere e invitò l'assemblea ad approvare i conti 1961 dandone scarico agli organi responsabili. Il conti vennero approvati all'unanimità.

All'ordine del giorno figuravano pure le nomine statutarie previste ogni due anni, l'assemblea pure all'unanimità ha confermato in carica tanto i membri del Consiglio di direzione tanto quelli del Consiglio di sorveglianza.

Terminato lo svolgimento dell'ordine del giorno il presidente signor Wetzl dichiarava chiusa l'assemblea non senza prima aver ringraziato calorosamente gli intervenuti e averli invitati a voler fare opera di propaganda e di persuasione per il maggiore e continuo sviluppo della nostra istituzione.

Consiglio di sorveglianza

Ci permettiamo ricordare ai signori membri del Consiglio di sorveglianza delle nostre

Casse, l'incombenza primaverile concernente il controllo dei benestare.

Si tratta, come noto, di verificare se tutti i titolari di conto corrente (debitori o creditori) hanno firmato il formulario di benestare al 31 dicembre.

I cassieri, lo rammentiamo a quelli con poca pratica, devono inviare ai correntisti il formulario N° 544, già munito della lettera accompagnatoria, o utilizzare il formulario N° 508 costituito dal solo benestare. Il benestare dev'essere firmato dal titolare o titolari del conto, oppure da persona che beneficia di procura scritta, depositata presso la Cassa. Per società, enti pubblici, consorzi, ecc. ci si deve accertare che oltre al timbro siano state apposte le firme del presidente e del segretario. Se vi sono conti per i quali il cassiere, malgrado ripetuti richiami, non ha potuto ottenere il benestare, si vorrà notificare il saldo al correntista mediante lettera raccomandata. La copia di tale lettera verrà poi unita agli altri benestare.

I benestare sono documenti di grande importanza, ai quali sovente non viene dedicata la dovuta attenzione. Ringraziamo sin d'ora coloro che interverranno anche in questo campo, facilitando così pure il nostro controllo in occasione della revisione.

Tutti scrivono bene...

... quando utilizzano la macchina da scrivere. È questo appunto uno dei più grandi vantaggi del mezzo meccanico in parola.

Raccomandiamo perciò a coloro che dispongono di tale mezzo, ai cassieri soprattutto, di volerlo utilizzare nella loro corrispondenza, anche se si tratta di scrivere solo poche righe. Se insistiamo su questo punto non è solo per motivi estetici, ma principalmente per motivi di chiarezza. Specialmente nelle relazioni con la Cassa Centrale occorre tener presente che si tratta quasi sempre con persone la cui lingua materna non è l'italiano: è quindi doppiamente importante che le richieste, le indicazioni, ordini di pagamento, nomi, ecc. siano assolutamente chiari.

È anche questo un modo di collaborare che vi varrà la gratitudine e stima del destinatario delle vostre lettere.

Un avaro diventa ricco sembrando povero; un dissipatore diventa povero sembrando ricco.

(Shenstone)

La condizione essenziale alla felicità dell'essere umano è il lavoro.

(L. Tolstoj)

La Suisse raiffeiseniste à fin 1961

La Svizzera raiffeisenista alla fine 1961

1077 Caisses Raiffeisen

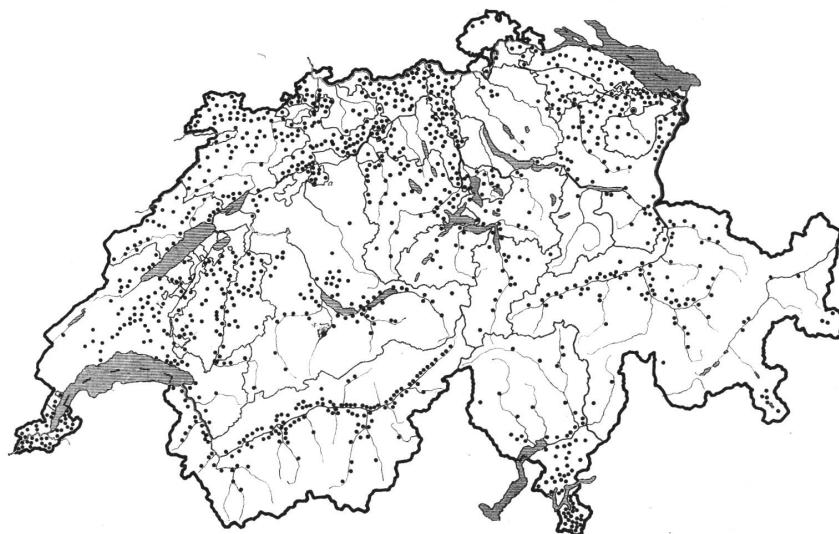
dont

333 en Suisse romande

626 en Suisse alémanique

77 en Suisse italienne

41 en Suisse romanche



Etat du mouvement par cantons

Cantons	Nombre de Caisses	Effectif des sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne	Réserves	Bilan	Roulement
				En milliers de francs			
Appenzell R.-E.	3	547	1 882	5 256	258	6 770	12 724
Appenzell R.-I.	3	266	1 724	4 716	176	5 423	9 014
Argovie	96	13 846	73 509	175 251	11 718	262 040	497 729
Bâle-Campagne	14	2 999	12 370	32 744	1 924	53 900	130 153
Berne	145	14 226	53 968	138 603	6 690	179 956	322 177
Fribourg	72	7 938	42 487	93 344	5 949	131 267	234 800
Genève	35	2 570	7 019	24 784	1 500	45 511	137 266
Glaris	1	189	954	2 805	108	3 125	3 169
Grisons	89	6 672	23 882	43 263	2 651	82 434	190 016
Lucerne	45	5 788	40 566	69 867	3 610	93 573	298 797
Neuchâtel	33	2 746	11 290	23 128	1 262	34 725	69 847
Nidwald	5	604	4 812	8 854	485	10 734	26 367
Obwald	4	539	2 874	5 845	338	8 185	12 408
Saint-Gall	83	17 577	107 244	257 590	19 562	409 068	1 154 802
Schaffhouse	3	400	2 092	4 625	355	7 523	10 899
Schwyz	14	2 528	15 790	28 324	1 635	38 975	73 608
Soleure	75	11 778	66 153	155 772	10 034	220 481	365 115
Tessin	70	4 385	131	226	710	46 501	88 545
Thurgovie	46	7 217	36 339	98 295	9 148	194 379	539 380
Uri	18	1 760	8 335	15 477	829	19 491	32 805
Valais	126	15 213	44 139	118 853	6 341	179 742	334 583
Vaud	75	7 052	23 970	60 416	4 769	92 819	218 441
Zoug	12	1 883	8 402	17 703	743	25 420	79 919
Zurich	10	849	4 366	9 817	812	18 355	45 682
1961	1 077	129 572	594 298	1 395 558	91 607	2 170 397	4 888 246
1960	1 066	126 231	571 219	1 255 309	85 901	1 970 024	4 232 079
Augmentation en 1961	11	3 341	23 079	140 249	5 706	200 373	656 167

Régie des annonces : Annonces Suisses S. A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm. : 15 ct. • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 4 francs. Abonnements facultatifs : 3 francs. Abonnements privés : 5 francs.